

# Cas de paie

**BL.RH - e.Sedit RH 2025\_02**



# Table des matières

PREAMBULE.....	4
FONCTIONNAIRES.....	5
ALLOCATION D'INVALIDITÉ TEMPORAIRE .....	5
AGENT INTERCOMMUNAL CNRACL .....	7
AIDE A DOMICILE – REGIME MIXTE .....	9
STAGIAIRE CNRACL .....	10
STAGIAIRE INVALIDE .....	11
STAGIAIRE IRCANTEC .....	13
STAGIAIRE SPP CNRACL .....	14
SURCOTISATION CNRACL DES AGENTS A TEMPS PARTIEL .....	15
TITULAIRE CNRACL .....	16
TITULAIRE IRCANTEC.....	17
TITULAIRE EN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE .....	18
TITULAIRE EN CONGE SPECIAL.....	19
TITULAIRE EN DISPONIBILITE D'OFFICE .....	20
TITULAIRE IRCANTEC EN DISPONIBILITE D'OFFICE .....	22
TITULAIRE FMPE (FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI).....	23
TITULAIRE CNRACL EN MISE A DISPOSITION ENTRANTE .....	24
TITULAIRE SPP CNRACL.....	25
TITULAIRE SPP EN CONGE POUR RAISON OPERATIONNELLE .....	26
DETACHEMENT (GENERALITES) .....	27
TITULAIRE FPT/FPH “DETACHE VERS”(Vous êtes Employeur d'origine).....	28
TITULAIRE “DETACHÉ DE” FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil) .....	31
TITULAIRE CNRACL DETACHE POUR EXERCER UN MANDAT D'ELU LOCAL.....	34
TITULAIRE DETACHE de la FPE POUR EXERCER UN MANDAT D'ELU LOCAL .....	36
CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC .....	37
AGENT INTERCOMMUNAL IRCANTEC .....	37
AIDE A DOMICILE – REGIME GENERAL.....	38
ANIMATEUR .....	39
ANIMATEUR INDICIAIRE .....	40
ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDD .....	41
ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDI.....	43
ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDD .....	45
ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDI.....	46
COLLABORATEUR DE CABINET REGIME GENERAL .....	47
CONTRAT DE PROJET (HORS DETACHEMENT) .....	48
CONTRACTUEL : ABSENCE CADRE D'EMPLOIS.....	49
CONTRACTUEL : ARTICLE L352-4 .....	50
CONTRACTUEL : CATEGORIE A.....	51
CONTRACTUEL : CATEGORIE B .....	52
CONTRACTUEL : CATEGORIE C .....	53
CONTRACTUEL : CDI .....	54
CONTRACTUEL : COLLABORATEUR GROUPE ELUS .....	55
CONTRACTUEL : COLLABORATEUR OCCASIONNEL .....	56

CONTRACTUEL : COM NOUVELLE DE GRCOM <1000H .....	57
CONTRACTUEL : COM<1000H ET GRCOM<15000H .....	58
CONTRACTUEL : EMP. <2000H G COM<10000 H .....	59
CONTRACTUEL : EMPLOI TNC < 50% .....	60
CONTRACTUEL : EMPLOI DE DIRECTION.....	61
CONTRACTUEL : EMPLOI VACANT.....	62
CONTRACTUEL : REMPLAÇANT .....	63
CONTRACTUEL : SAISONNIER .....	64
CONTRACTUEL : TEMPORAIRE.....	65
PACTE .....	66
PRAB (PREPARATION AUX CONCOURS CAT A et B) .....	67
AUTRES CAS.....	68
AGENT RECENSEUR .....	68
ALLOCATAIRE SPV.....	70
APPRENTI IRCANTEC .....	71
APPRENTI AGIRC ARRCO.....	74
CAE / CUI .....	77
CAEN – CONTRAT D’ACCES A L’ENTREPRISE.....	79
CAR – CONTRAT ADULTE RELAIS.....	80
CDDI – CONTRAT D’INSERTION.....	81
CDI D’INCLUSION.....	83
CEA – CONTRAT EMPLOI AVENIR.....	85
CEE - CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF .....	87
CESSION SFT .....	89
CHOMEUR .....	91
CIFRE : CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE.....	92
COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME GENERAL .....	93
COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME SPECIAL .....	94
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.....	95
CONTRAT PEC – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES.....	96
CUMUL D’ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (CDD).....	98
CUMUL D’ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (VACATIONS) .....	100
ELUS .....	102
ETUDIANT STAGIAIRE.....	105
INTERVENANT JURY RF .....	106
INTERVENANT JURY RG .....	107
MEDECINS .....	108
PERSONNEL ENSEIGNANT CDD.....	109
PERSONNEL ENSEIGNANT VACATAIRE.....	112
REFERENT DEONTOLOGUE DE L’ELU LOCAL.....	115
SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE.....	116
SERVICE CIVIQUE.....	117
STAGE PROBATOIRE MILITAIRE.....	119
STAGIAIRE Bafa NON REMUNERE / BENEVOLE .....	120
RETRAITE PROGRESSIVE.....	121
VACATAIRE .....	122

# PREAMBULE

Cette documentation a pour but de vous accompagner lors de la création de nouveaux agents dans votre application métier RH. Vous y retrouverez une liste non exhaustive des cas de paie possibles dans votre application et nos indications concernant les rubriques à utiliser.

Ce document a vocation à évoluer et sera actualisé, au fil des mises à disposition de versions de la Veille réglementaire.

## **Valeurs par défaut :**

Pour le calcul des bulletins ou pour la DSN, la saisie de valeurs spécifiques à un cas de paie peut être nécessaire. Si ce n'est pas le cas et en l'absence d'indication sur la fiche du cas de paie correspondante, les valeurs suivantes peuvent être saisies :

- Position Administrative : A01 – Activité
- Motif de position : 0001- Arrivée dans la collectivité

## **A noter :**

Le motif de position a été indiqué uniquement lorsqu'il est utilisé pour la DSN (CDDI, Congé Spécial).

# FONCTIONNAIRES

## ALLOCATION D'INVALIDITÉ TEMPORAIRE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL en position de disponibilité d'office pour raisons de santé, sans indemnisation et répondant aux critères posés par l'article 6 du décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 (notamment invalidité de min. 2/3 et accord CPAM).

### ASSISTANTS

<b>PD1</b>	POSITION - Disponibilité office : Début
<b>PD2</b>	POSITION - Disponibilité office : Renouv

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	Conserver le statut FPT de l'agent
<b>Position Administrative</b>	D01 : Disponibilité d'office pour maladie D04 : Dispo. D'office après congé longue maladie D06 : Dispo. D'office après congé grave maladie D25 : Dispo. D'office maladie après TP 50% D26 : Dispo. D'office maladie après TP 60% D27 : Dispo. D'office maladie après TP 70% D28 : Dispo. D'office maladie après TP 80% D29 : Dispo. D'office maladie après TP 90%
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	41 : Invalidité
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	94 : Allocation d'Invalidité Temporaire ou 95 : Allocation d'Invalidité Temporaire ALD

### DONNEES DE PAIE

<b>NIV_INVAL_GRPE</b>	Renseigner le groupe d'invalidité de l'agent parmi les trois groupes ci-dessous.
-----------------------	--

#### Valeurs possibles pour NIV\_INVAL\_GRPE

<b>1</b>	Invalides capables d'exercer une activité rémunérée (30%)
<b>2</b>	Invalides absolument incapables d'exercer une profession quelconque (50%)
<b>3</b>	Invalides qui, étant absolument incapables d'exercer une profession, sont, en outre, dans

	<p>l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie. (50% + majoration 40% (sauf hospitalisation))</p>
--	---

## AGENT INTERCOMMUNAL CNRACL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL employé par deux ou plusieurs employeurs publics sur des emplois permanents en qualité de fonctionnaire et dont la durée de travail excède un temps complet.

### REGIMES

Régime de retraite	01 : Cnracl
--------------------	-------------

### DONNEES DE PAIE

#### AGENT\_MULTI\_EMP (DSN)

A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, **ET** que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.

Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".

### ELEMENTS DE PAIE

#### 48J1 - Base CNR TI TNCP Interco

**Numérateur** : (nombre d'heures effectuées dans la collectivité x le dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs/assistants d'enseignement artistique)) / nombre d'heures total effectuées sur l'ensemble des collectivités.

**Dénominateur** : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs/assistants d'enseignement artistique)

#### 48J2 - Base CNR NBI TNCP Interco

**A saisir en élément de paie uniquement si l'agent perçoit de la NBI sur les collectivités dont le nombre d'heures cumulé excède un temps complet.**

**Numérateur** : (nombre d'heures effectuées dans la collectivité x le dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs/assistants d'enseignement artistique)) / nombre d'heures total effectuées sur l'ensemble des collectivités.

**Dénominateur** : dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres

	d'emplois des professeurs / assistants d'enseignement artistique)
<b>48J3 - Base SS TI TNCP Interco</b>	<p><b>Numérateur</b> : (nombre d'heures effectuées dans la collectivité x le dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs/assistants d'enseignement artistique)) / nombre d'heures total effectuées sur l'ensemble des collectivités.</p> <p><b>Dénominateur</b> : <b>dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs / assistants d'enseignement artistique)</b></p>
<b>48J4 - Base SS NBI TNCP Interco</b>	<p><b>A saisir en élément de paie uniquement si l'agent perçoit de la NBI sur les collectivités dont le nombre d'heures cumulé excède un temps complet.</b></p> <p><b>Numérateur</b> : (nombre d'heures effectuées dans la collectivité x le dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs/assistants d'enseignement artistique)) / nombre d'heures total effectuées sur l'ensemble des collectivités.</p> <p><b>Dénominateur</b> : <b>dénominateur de la fraction de temps complet de l'agent (35h ou 16h/20h pour les cadres d'emplois des professeurs / assistants d'enseignement artistique)</b></p>

## AIDE A DOMICILE – REGIME MIXTE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL assurant des missions d'aide à domicile éligibles au dispositif d'exonération correspondant.

### ASSISTANT

<b>VR_A110</b>	ARRIVEE : Aide à domicile RM
----------------	------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0118 : ALD-Aide à domicile
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire (FPT)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	04 : RM Aide à domicile – Aide à la personne
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2018 : Calcul NbH&amp;Mt Exo</b>	Saisir le nombre d'heures exonérées
-------------------------------------	-------------------------------------

## STAGIAIRE CNRACL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL n'appartenant pas à la filière SPP en situation de stage avant titularisation.

### ASSISTANTS

<b>A03</b>	ARRIVEE : Stagiaire CNRACL
<b>A04</b>	ARRIVEE : Stagiaire avec poste CNRACL (GPEC)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	STAG : Stagiaire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## STAGIAIRE INVALIDE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire stagiaire n'ayant pas été titularisé et pour lesquels l'ex-employeur territorial doit continuer à verser une pension ou rente d'invalidité (décret n°77-812 du 13 juillet 1977).

### ASSISTANT

<b>VR_S05</b>	STATUT : Stagiaire Invalide
---------------	-----------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0441 : Stagiaire invalide
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	SINV : Stagiaire Invalide
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	SINV : Stagiaire invalide
<b>Régime de sécurité sociale</b>	41 : Invalidité
<b>Régime de retraite</b>	14 : Agent stagiaire invalide
<b>Régime de rémunération</b>	73 : Agent stagiaire invalide

### DONNEES DE PAIE

<b>INVAL_TX_MEDIAN</b>	Saisir la période (si application du taux médian ou intermédiaire de cotisations CSG/RDS)
<b>INVAL_TX_REDUIT</b>	Saisir la période (si application du taux réduit de cotisations CSG/RDS)
<b>NON_IMPOSABLE_ON</b>	Saisir la période (si application des exonérations de cotisations CSG/RDS)

### ELEMENTS DE PAIE

<b>1990 Pension invalidité agent stagiaire cat1</b>	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.
<b>1991 Pension invalidité agent stagiaire cat2</b>	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.
<b>1992 Pension invalidité agent stagiaire cat3</b>	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité.

<b>1996 Rente viagère d'invalidité</b>	Renseigner la variable de saisie MONTANT correspondant au montant annuel de la rémunération de l'agent au moment du paiement de la première pension d'invalidité. La variable POURCENTAGE correspond au taux de la rente viagère d'invalidité
--	--

**A noter** : Lors de la saisie des rubriques de pensions ou rente d'invalidité en élément de paie, il est nécessaire, pour la première année, de modifier la valeur par défaut de la variable de saisie « COEFFICIENT » et de mettre la valeur « ZERO » en lieu et place de la variable par défaut « PRCT\_AN\_PENS\_INV ». **Ceci concerne la première année.**

**Pour les années suivantes**, il faut continuer à saisir le même montant (le salaire de référence est figé) et

- dans le cas d'une première revalorisation, il faut également appliquer le coefficient de majoration (fixé par décret au 1er avril de chaque année) au travers de la variable de saisie « COEFFICIENT » qui ne devra plus être valorisée à « ZERO » mais par la variable par défaut « PRCT\_AN\_PENS\_INV »
- à partir d'une 2<sup>e</sup> revalorisation, il conviendra de calculer manuellement le coefficient de revalorisation en tenant compte de la revalorisation prévue par l'instruction ministérielle et de le saisir au travers de la variable de saisie « COEFFICIENT », en élément de paie sur la rubrique de pension d'invalidité.

### **Exemple :**

Salaire annuel de référence : 22424 euros  
Pourcentage d'invalidité : 30%

Calcul du montant mensuel de pension d'invalidité :

- **1<sup>er</sup> versement :**

Salaire de référence /12 x % d'invalidité =>  $(22424/12) \times 30\% = 560.60$

- **1<sup>ère</sup> revalorisation avec par exemple une revalorisation de pension de 5.6% :**

(Salaire de référence /12 x % d'invalidité) x coefficient de majoration =>  $((22424/12) \times 30\%) \times 1.056 = 591.99$

- **2<sup>e</sup> revalorisation avec par exemple une revalorisation de pension de 4.6% :**

Calculer manuellement le coefficient à appliquer :

Dernière pension calculée x coefficient de majoration / montant pension initiale =>  $(591.99 \times 1.046) / 560.60 = 1.1046$  soit 10.46 à saisir en éléments de paie.

Le nouveau montant de pension sera donc de 619.22  
 $((22424/12) \times 30\%) \times 1.1046 = 619.22$

## STAGIAIRE IRCANTEC

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire affilié au régime général en situation de stage (toutes filières).

### ASSISTANTS

<b>A07</b>	ARRIVEE : Stagiaire IRCANTEC
<b>A08</b>	ARRIVEE : Stagiaire avec poste IRCANTEC (GPEC)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	STAG : Stagiaire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## STAGIAIRE SPP CNRACL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL en situation de stage appartenant à la filière SPP.

### ASSISTANT

**VR\_A72** ARRIVEE : Stagiaire SPP CNRACL

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0011 : STAG-Direct nouvel agent 0012 : STAG-Direct agent déjà présent 0021 : STAG-Concours nouvel agent 0022 : STAG-Concours agent déjà présent
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	ST_S : Stagiaire SPP
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	02 : Cnracl Sapeurs Pompiers
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

### SPECIFICITE

<b>Spécialités/Responsabilités</b>	Saisir les spécialités et responsabilités pour déclenchement automatique des rubriques de paie correspondantes.
------------------------------------	---

## SURCOTISATION CNRACL DES AGENTS A TEMPS PARTIEL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL ayant demandé à surcotiser dans le cadre d'une autorisation de travail à temps partiel.

### ASSISTANT

**VR\_R03**

Changement de régime (GENERIQUE)

### CARRIERE - REGIMES

**Régime de retraite**

07 : Cnracl Temps partiel équival Temps plein  
08 : Cnracl SPP Tp Partiel équivalent TPlain

### DONNEES DE PAIE

**AV\_SURCOT\_AV2024**

**Uniquement pour les agents ayant opté pour une surcotisation CNRACL antérieurement à février 2024**  
(Pour application du taux en vigueur en 2023).

## TITULAIRE CNRACL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL titulaire n'appartenant pas à la filière SPP.

### ASSISTANTS

<b>A01</b>	ARRIVEE : Titulaire CNRACL
<b>A02</b>	ARRIVEE : Titulaire avec poste CNRACL (GPEC)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	030 : TIT-Recrutement par voie de mutation 060 : TIT-Titularisation directe Art38 070 : TIT-Recrutement voie transfert
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## TITULAIRE IRCANTEC

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire titulaire affilié au régime général.

### ASSISTANTS

<b>A05</b>	ARRIVEE : Titulaire IRCANTEC
<b>A06</b>	ARRIVEE : Titulaire avec poste IRCANTEC (GPEC)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0030 : TIT-Recrutement par voie de mutation 0060 : TIT-Titularisation directe Art38 0070 : TIT-Recrutement voie transfert
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## TITULAIRE EN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire en congé de formation professionnelle.

### ASSISTANT

**P06** POSITION – Congé Formation

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	Pas de changement du fait du Congé
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	C10 : Congé de formation
<b>Grade</b>	Pas de changement du fait du Congé
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl 10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

### ELEMENTS DE PAIE

<b>1820 : Indemnité Congé Form. Professionnelle</b>	Correspond à 85% du traitement indiciaire et de l'indemnité de résidence sur la période de congé formation. La rubrique 1010 TI est diminuée du nombre de jours de formation.
---	--

### DONNEES DE PAIE

<b>TI_MEN_DEP_CFP</b>	Traitement Indiciaire mensuel au début de la formation (plafonné à l'indice brut 650)
<b>IR_MEN_DEP_CFP</b>	Montant de l'indemnité résidence mensuelle au début de la formation
<b>NB_JOUR_FORM</b>	Nb de jours de formation à payer dans le mois (à réactualiser chaque mois si nécessaire)

## TITULAIRE EN CONGE SPECIAL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire en congé spécial.

### ASSISTANT

**P07** POSITION - Congé Spécial

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** Pas de changement du fait du Congé

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** TIT : Titulaire

**Position Administrative** C11 : Congé spécial

**Motif Position (DSN)** 0765 : Congé spécial – début  
0775 : Congé spécial - renouv

**Grade** Pas de changement du fait du Congé

**Régime de sécurité sociale** 01 : Régime Mixte  
10 : Régime Général

**Régime de retraite** 01 : Cnracl  
10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 60 : Congé spécial

### DONNEES DE PAIE

**IND\_MAJ\_CONGE\_SP** Indice Majoré de l'agent au début du congé spécial

**VAL\_PT\_CONGE\_SP** Valeur du point d'indice en début de congé spécial

**POUR\_REDUC\_CS** Pourcentage de réduction du traitement Congé Spécial si activité extérieure

## TITULAIRE EN DISPONIBILITE D'OFFICE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL placé dans une des deux disponibilités d'office :

- pour raisons de santé (fonctionnaire inapte après expiration des congés maladie rémunérés
- dans l'attente d'une réintégration.

### ASSISTANTS

<b>PD1</b>	POSITION - Disponibilité office : Début
<b>PD2</b>	POSITION - Disponibilité office : Renouv

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	Pas de changement du fait de la position
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	D01 : Disponibilité d'office pour maladie D03 : Dispo d'office refus agent occuper poste D04 : Dispo d'office après congé longue mal. D06 : Dispo d'office après congé grave maladie D25 : Dispo d'office maladie après TP 50% D26 : Dispo d'office maladie après TP 60% D27 : Dispo d'office maladie après TP 70% D28 : Dispo d'office maladie après TP 80% D29 : Dispo d'office maladie après TP 90% D50 : Dispo d'office à titre conservatoire D51 : Dispo d'office à titre conserv TP 50% D52 : Dispo d'office à titre conserv TP 60% D53 : Dispo d'office à titre conserv TP 70% D54 : Dispo d'office à titre conserv TP 80% D55 : Dispo d'office à titre conserv TP 90%
<b>Grade</b>	Pas de changement
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	91 : Indiciaire de coordination 92 : Indiciaire de coordination ALD 93 : Dispo d'office titre conservatoire

**A noter** : En position de disponibilité d'office pour maladie, un agent ne percevant aucune rémunération peut être éligible au versement de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE). La décision relève de Pôle Emploi.

Le paramétrage est alors le suivant :

<b>CARRIERE - REGIMES</b>	
<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	D01 : Disponibilité d'office pour maladie
<b>Grade</b>	Pas de changement
<b>Régime de sécurité sociale</b>	05 : Chômeur CSG et RDS
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	44 : Allocation Perte d'Emploi

<b>ELEMENTS DE PAIE</b>	
<b>2607 : Allocation Retour Emploi (ARE) Nbj</b>	Saisie du Nombre de jours et du taux journalier

## TITULAIRE IRCANTEC EN DISPONIBILITE D'OFFICE

### CAS D'USAGE

Le fonctionnaire IRCANTEC, qui dépend du régime général, placé en disponibilité d'office à titre conservatoire n'est pas indemnisé par son employeur public. Mais perçoit des indemnités journalières de la part de la CPAM.

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire
<b>Position Administrative</b>	D50 : Dispo d'office à titre conservatoire
<b>Grade</b>	Pas de changement
<b>Régime de sécurité sociale</b>	99 : pas de régime
<b>Régime de retraite</b>	99 : pas de régime
<b>Régime de rémunération</b>	98 : pas de régime (sans PAS)

## TITULAIRE FMPE (FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI)

### CAS D'USAGE

(Ce cas ne concerne que les CDG et le CNFPT).

Fonctionnaire titulaire précédemment affecté sur un emploi d'une durée d'au moins 17h30, pris en charge par un CDG ou le CNFPT à la suite de l'expiration d'une période de maintien en surnombre

### ASSISTANT

VR\_A104

Arrivée : FMPE – Fonc.Mem Privé Emploi

### CONTRAT

Motif d'arrivée

0080 : FMPE – Prise en charge

Statut conventionnel

10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

Statut

FMPE : Fonc. Momentanément privé d'emploi

Position Administrative

1<sup>ère</sup> année - F01 - FMPE maintenu en surnombre  
 2<sup>ème</sup> année - F90 - FMPE 90%  
 3<sup>ème</sup> année - F80 - FMPE 80%  
 4<sup>ème</sup> année - F70 - FMPE 70%  
 5<sup>ème</sup> année - F60 - FMPE 60%  
 6<sup>ème</sup> année - F50 - FMPE 50%  
 7<sup>ème</sup> année - F40 - FMPE 40%  
 8<sup>ème</sup> année - F30 - FMPE 30%  
 9<sup>ème</sup> année - F20 - FMPE 20%  
 10<sup>ème</sup> année - F10 - FMPE 10%  
 11<sup>ème</sup> année - F0 - FMPE 0%

Grade

Choisir le grade statutaire

Régime de sécurité sociale

01 : Régime Mixte  
 10 : Régime Général

Régime de retraite

01 : Cnracl  
 10 : Ircantec

Régime de rémunération

01 : Indiciaires

## TITULAIRE CNRACL EN MISE A DISPOSITION ENTRANTE

### CAS D'USAGE

Agent mis à disposition chez l'employeur ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire titulaire CNRACL chez l'employeur d'origine.  
Ce cas de paie concerne l'employeur d'accueil.

### ASSISTANT

**VR\_A125** ARRIVEE : Tit CNRACL dispo entrante

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0050 : TIT-Recrutement mise à dispo  
**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire (FPT) TI_H : Titulaire (FPH) TI_S : Titulaire (SPP) <i>Seuls les agents CNRACL sont concernés, donc uniquement les temps complets et les temps non complets &gt; 28 h</i>
<b>Position Administrative</b>	Position auprès de l'employeur d'origine
<b>Grade</b>	Grade de l'employeur d'origine
<b>Régime de sécurité sociale</b>	84 : CSG-RDS mise à dispo. entr. fct CNRACL
<b>Régime de retraite</b>	78 : RAFP mise à disposition entrante
<b>Régime de rémunération</b>	99 : Pas de régime (avec PAS)

### ELEMENTS DE PAIE

**4375 : Complément Rému (Mise à disposition)** Montant du complément de rémunération.

### DONNEES DE PAIE

<b>SOU MIS_AUT_COL</b>	Saisir la base de cotisation RAFP annuelle de l'agent dans les autres collectivités. Cette donnée a vocation à calculer le plafond RAFP, vous devrait saisir cette variable le mois de départ de l'agent et/ou au mois de décembre
------------------------	---

## TITULAIRE SPP CNRACL

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire CNRACL titulaire appartenant à la filière SPP.

### ASSISTANT

<b>A01</b>	ARRIVEE : Titulaire CNRACL
------------	----------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	030 : TIT-Recrutement par voie de mutation 060 : TIT-Titularisation directe Art38 070 : TIT-Recrutement voie transfert
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TI_S : Titulaire (SPP)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	02 : Cnracl Sapeurs pompiers
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

### SPECIFICITE

<b>Spécialités/Responsabilités</b>	Saisir les spécialités et responsabilités pour déclenchement automatique des rubriques de paie correspondantes.
------------------------------------	---

## TITULAIRE SPP EN CONGE POUR RAISON OPERATIONNELLE

<b>CAS D'USAGE</b>	
Fonctionnaire appartenant à la filière SPP et bénéficiant d'un congé pour raison opérationnelle.	
<b>ASSISTANT</b>	
<b>VR_S06</b>	STATUT – Congé Raison Opérationnelle
<b>CONTRAT</b>	
<b>Motif d'arrivée</b>	Pas de changement du fait du Congé
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale
<b>CARRIERE - REGIMES</b>	
<b>Statut</b>	CRO1 : Congé Raison Opérationnelle Cotisant (si CRO avec droits CNRACL) ou CRO2 : Congé Raison Opérationnelle non Cotisant (si CRO sans droits CNRACL)
<b>Position Administrative</b>	SP1 : Congé pour Raisons Opérationnelles
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<p>■ <b>Si CRO avec droits CNRACL :</b></p> <p>80 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) CSG abat. (interprétation ministérielle et de l'URSSAF : CSG abattue) Ou 57 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) (interprétation alternative possible : CSG non abattue)</p> <p>■ <b>Si CRO sans droits CNRACL :</b></p> <p>57 : Congés Raison Opérationnelle (SPP) ou 85 : CRO SPP avant 11/10/2007 (si application taux CSG/RDS à 8.80%)</p>
<b>Régime de retraite</b>	09 : Cnracl Sapeurs pompiers CRO (si CRO avec droits CNRACL) ou 99 : Pas de régime (si CRO sans droits CNRACL)
<b>Régime de rémunération</b>	57 : Congé Raison Opérationnelle (SPP)

## DETACHEMENT (GENERALITES)

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son corps d'origine. Le fonctionnaire détaché est lié à deux établissements :

- Son établissement employeur d'origine
- L'établissement d'accueil dans lequel il est détaché

Les deux établissements (origine et accueil) doivent déclarer le fonctionnaire. Les modalités déclaratives diffèrent selon qu'il s'agit de l'établissement d'origine ou d'accueil.

- L'établissement d'origine déclare le fonctionnaire en se référant à sa nomination initiale, à laquelle on ajoute une forme de suspension du "contrat", portée en DSN à partir du mois où le détachement commence et dans toutes les DSN suivantes jusqu'à la fin du détachement.
- L'établissement d'accueil déclare le fonctionnaire sans se référer à sa nomination initiale, mais seulement aux conditions de son détachement.

Un seul des deux établissements déclare les cotisations retraite en fonction du type de détachement et la fonction publique concernée.

- **Emploi conduisant à pension (ECP) :**

Se dit d'un détachement sur un emploi public permanent dans l'une des trois fonctions publiques. L'employeur d'accueil ne peut être qu'une entité publique.

Exemples : Secrétaire administratif scolaire et universitaire détaché sur un emploi de rédacteur territorial dans une collectivité territoriale,...

- ⇒ Les cotisations retraite sont à la charge de l'employeur d'accueil.

- **Emploi ne conduisant pas à pension (ENCPP) :**

Se dit d'un détachement sous contrat ou d'un détachement sur un emploi public permanent à temps non complet de moins de 28 heures hebdomadaires.

L'employeur d'accueil peut être une entité publique ou privée.

Exemples : Collaborateur de cabinet, collaborateur de groupes d'élus, contrat de projet, mandat électif...

- ⇒ Les cotisations retraite sont déclarées par l'employeur d'origine, sauf pour les agents détachés de la fonction publique d'Etat, ou elles sont prélevées par l'employeur d'accueil.

## TITULAIRE FPT/FPH “DETACHE VERS”(Vous êtes Employeur d’origine)

### CAS D’USAGE

Fonctionnaire territorial ou hospitalier ayant quitté l'employeur par la voie du détachement. Ce cas de paie concerne l'employeur d'origine, qui doit maintenir les droits à avancement et, le cas échéant, à retraite.

### ASSISTANT

<b>VR_DT4</b>	DETACHEMENT VERS (GENERIQUE)
---------------	------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d’arrivée</b>	Pas de changement du fait du détachement
<b>Statut conventionnel</b>	09 : Agent de la fonction publique hospitalière 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire (FPT) TI_H : Titulaire (FPH)
<b>Position Administrative (DSN)</b>	DE1 : Détachement de courte durée DE2 : Détachement de courte durée (T.O.M.) DE3 : Détachement de longue durée DE4 : Détachement en tant que stagiaire DE5 : Détachement sur emploi fonctionnel DE6 : Détachement de plein droit DE7 : Détachement Réserve Opérationnelle
<b>Motif de position (DSN)</b>	0270 : Détach. Auprès député ou sénateur 0201 : Détach.Emploi coll. De cabinet 0230 : Détach. pour mission de coopéra. 0250 : Détach. orga. travaux recherche 0213 : Détach.auprès parlementaire euro 0240 : Détach. dans emploi fonctionnel 0900 : Détachement Emploi Fonctionnel 0202 : Détach.fonct.elect.ou mand.synd 0203 : Détach.pour exercer mand. député 0204 : Détach.pour exerc. mand.sénateur 0206 : Détach.(recl) difficultés opérat 0207 : Détach.(recl) raison opérationn. 0208 : Détach.org.privé, EPIC ou GIP 0220 : Détach. auprès entr. Privée 0225 : Détach. org. privé intérêt géné. 0205 : Détach. coll. terr./établ. publ.

	<p>0209 : Détach.établ. public national  0285 : Détach. auprès de la C.N.I.L  0290 : Détach. auprès du C.S.A  0210 : Détach. auprès entr. publ. / GIP  0211 : Détach.coll ou établ.pub FPT FPH  0215 : Détach. EP fonct. publ. Hospital  0255 : Détach. cycle préparation concou  0265 : Détach. ds organisme form. Fonct  0296 : Détach. pour inaptitude physique  0214 : Détach.org international/étrang.  0235 : Détach. pour enseigner à étrang.  0200 : Détach. auprès admin. de l'Etat  0212 : Détach.auprès de l'Etat  0245 : Détach. pour fonct. membre gouv.  0275 : Détach. pr engagement form milit  0280 : Détach. auprès du Mediateur</p>
<b>Grade</b>	Pas de changement du fait du détachement
<b>Régime de sécurité sociale</b>	27 : Détaché vers
<b>Régime de retraite (DSN)</b>	<p>■ <b>Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) :</b></p> <p>03 : CNRACL Détach. vers (tout sauf ATIACL)  0D : CNRACL Détach. vers FPT  2D : ETAT détaché vers Etat (Stagiaire)  3D : ETAT détaché vers Etat (Titulaire)  DD : CNRACL détaché vers FPH</p> <p>■ <b>Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b></p> <p>4D : CNRACL dét.vers (Contr,OrgPrivé,ColCab)  5D : CNRACL détaché vers fonc.elec.pu.synd.  6D : CNRACL détaché vers organisme internat.  7D : CNRACL Détaché vers parlementaire</p>
<b>Régime de rémunération</b>	07 : Détaché vers

DONNEES DE PAIE	
<b>AGT_DET_ETRANGER</b>	<p><b>Uniquement pour agent détaché à l'étranger ou vers une organisation internationale :</b></p> <p>Associée au régime de retraite 6D-CNRACL détaché vers organisme internat., la donnée permet le calcul de la cotisation CNRACL au taux de 27.77% (décret 2022-705 du 26 avril 2022)</p>

ELEMENTS DE PAIE	
<b>10C0 : Trait.Ind.d'origine (coll.origine)</b>	<p>■ <b>Si détachement d'un agent CNRACL vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b></p> <p>Saisie du montant du traitement indiciaire ou de l'indice majoré de l'emploi d'origine de l'agent. Sera exploitée pour le calcul de l'assiette de cotisation CNRACL pour les détachements sur ENCPC.</p>
<b>10C1 : NBI emploi d'origine(coll.origine)</b>	<p>■ <b>Si détachement d'un agent CNRACL vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b></p> <p>Saisie du nombre de points NBI de l'emploi d'origine de l'agent. Saisie éventuellement de la valeur du point. Sera exploitée pour le calcul de l'assiette de cotisation CNRACL sur NBI pour les détachements sur ENCPC.</p>

## TITULAIRE “DETACHÉ DE” FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil)

**A noter :** Afin d'être pris en compte dans le rapport social unique (RSU), les agents titulaires « détachés de » FPT/FPH/FPE (Vous êtes Employeur d'accueil) doivent faire l'objet de la saisie de la collectivité d'origine dans leur fiche contrat ou leur fiche position administrative.

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire recruté chez l'employeur par la voie du détachement (originaire soit de la FPT, soit de la FPH, soit de la FPE). Ce cas de paie concerne l'employeur de détachement/accueil, qui rémunère l'agent.

### ASSISTANTS

<b>VR_A119</b>	ARRIVEE PAR VOIE DE DETACH. (GENERIQUE) pour les détachements sur ECP
<b>VR_A118</b>	ARRIVEE : Autres cas (GENERIQUE) pour les détachements sur ENCP

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée (DSN)</b>	0500 : Recrut.voie détach.emp.fctionnel 0501 : Recrut.voie détach.mandat député 0502 : Recrut.voie détach.mand.sénateur 0503 : Recrut.voie détach.mand.dép.euro 0504 : Recrut.voie détach.auprès parlem 0505 : Recrut.voie détach.Coll. Cabinet 0506 : Recrut.voie détach.Coop.techn. 0507 : Recrut.voie détach.fct.élect/syn 0508 : Recrut.voie détach.diff.opératio 0509 : Recrut.voie détach.rais.opératio 0510 : Recrut.voie détach.aup.EPIC/GIP 0511 : Recrut.voie détach.aup.EPN 0512 : Recrut.voie détach.aup.ét.FPTFPH 0513 : Recrut.voie détach.org.internati 0514 : Recrut.voie détach.aup.de l'état
<b>Statut conventionnel</b>	09 : Agent de la fonction publique hospitalière 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut (DSN)</b>	DETA : Détaché FPT COCA : Collaborateur de Cabinet détaché FP
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité : si l'emploi d'origine et l'emploi d'accueil sont exercés auprès d'employeurs différents

	A02 : Activité (détachement de...) : si l'emploi d'origine et l'emploi d'accueil sont exercés auprès d'un même employeur
<b>Motif de position (DSN)</b>	Pas de spécificité propre au détachement.
<b>Grade</b>	Pas de spécificité propre au détachement. COCA : Collaborateur de Cabinet
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) :</b> 01 : Régime Mixte</li> <li>■ <b>Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b> 50 : Détaché RG <b>avec AT</b> (non éligible RGC), si l'employeur d'accueil n'est pas éligible à la réduction générale de cotisations. 77 : Détaché sur RG (éligible RGC) , si l'employeur d'accueil est éligible à la réduction générale de cotisations 81 : SS détaché sur RG <b>sans AT</b> (non éligible RGC), si l'employeur d'accueil n'est pas éligible à la réduction générale de cotisations</li> </ul>
<b>Régime de retraite (DSN)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) :</b> AD : Surcotisation pension civile équiv tps plein FT : Détaché de France Telecom PO : Détaché de la Poste SD : SPP Détaché de l'Etat ECP 04 : Cnracl Détachés de (seulement ATIACL) 1D : CNRACL détaché de FPT/FPH(Tit/Stag) 9D : ETAT Détaché de Etat (comme Tit/Stag) ECP 9P : Fonctionnaire de Police détaché état ECP</li> <li>■ <b>Si détachement vers ENCP (emploi ne conduisant pas à pension) :</b> SE : SPP Détaché de l'Etat ENCP 77 : RAFP détaché sur ENCP 9E : ETAT Détaché de Etat (comme Tit/Stag) ENCP 9M : Fonct.De Police détaché Etat ENCP</li> </ul>
<b>Régime de rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Si détachement vers ECP (emploi conduisant à pension) :</b> 01 : Indiciaire</li> <li>■ <b>Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b> 01 : Indiciaire</li> <li>■ <b>Uniquement pour collaborateurs de cabinet : 72 :</b> Collaborateur de cabinet</li> </ul>

DONNEES DE PAIE	
<b>IND_B_TT_DETA – Indice brut tit début détachement</b>	<p><b>Uniquement pour les agents détachés de la FPT/FPH sur ENCPC rémunérés sur un indice sur leur emploi d'origine</b></p> <p>Saisir l'indice brut de l'emploi d'origine de l'agent, pour le calcul de la cotisation RAFF</p>
<b>IND_TIT_DETA_HE – Indice HE tit début</b>	<p><b>Uniquement pour les agents détachés de la FPT/FPH sur ENCPC rémunérés sur du hors échelle sur leur emploi d'origine</b></p> <p>Saisir le chevron de l'emploi d'origine de l'agent, pour le calcul de la cotisation RAFF</p>
<b>IND_BRUT_ORIGI (DSN)</b>	<p><b>Uniquement pour les agents détachés sur ENCPC</b></p> <p>Indice brut d'origine du fonctionnaire détaché sur emploi ne conduisant pas à pension servant de base au calcul des cotisations pour pension</p>

BAREME PLAN DE PAIE	
<b>MT_SUP_COL_CAB</b>	<p><b>Uniquement pour collaborateurs de cabinet indépendamment de leur fonction publique d'origine :</b></p> <p>Montant brut Sup collaborateur cabinet</p>
<b>IND_SUP_COL_CAB</b>	<p><b>Uniquement pour collaborateurs de cabinet indépendamment de leur fonction publique d'origine :</b></p> <p>Indice sup collaborateur de cabinet</p>

ELEMENTS DE PAIE	
<b>1019 : Salaire sur emploi de détachement (MS)</b>	<p><b>■ Si détachement vers ENCPC (emploi ne conduisant pas à pension) :</b></p> <p>Saisie du montant de la rémunération ou de l'indice majoré de l'emploi d'origine de l'agent.</p> <p><i>Sera exploitée pour le calcul de l'assiette de cotisation RAFF pour tous les détachements ENCPC et l'assiette de cotisation Pension civile pour les détachements ENCPC des agents issus de la FPE.</i></p>

## TITULAIRE CNRACL DETACHE POUR EXERCER UN MANDAT D'ELU LOCAL

### Sur la carrière principale de Fonctionnaire :

<b>Motif d'arrivée</b>	Inchangé
<b>Statut conventionnel</b>	<b>10</b> : Agent de la fonction publique territoriale
<b>Statut</b>	<b>TIT</b> : Titulaire (FPT)
<b>Position Administrative</b>	<b>DE1</b> : Détachement de courte durée (6 mois) ou <b>DE3</b> : Détachement de longue durée (5 ans)
<b>Motif de position</b>	<b>0202</b> : Détach.fonct.elect.ou mand.synd
<b>Grade</b>	Grade statutaire FPT
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<b>58</b> : Régime Mixte détaché mandat électif
<b>Régime de retraite</b>	<b>5D</b> : CNRACL détaché vers fonc.élect.pub.synd.
<b>Régime de rémunération</b>	<b>07</b> : Détaché vers
<b>Éléments de paie</b>	Saisir les rubriques : - <b>1130</b> - Traitement Titu détaché mandat électif <b>ET</b> - <b>5270</b> - CNRACL Elu détaché mandat électif avec le montant de TI d'origine

### Créer une seconde carrière :

<b>Motif d'arrivée</b>	<b>0507</b> : Recrut.voie détach.fct.élect/syn
<b>Statut conventionnel</b>	<b>10</b> : Agent de la fonction publique territoriale
<b>Statut</b>	<b>ELUS</b> : Elus
<b>Motif de statut</b>	<b>0901</b> : Début d'emploi de détachement
<b>Position Administrative</b>	<b>A00</b> : Activité sans gestion des absences
<b>Grade</b>	ADJM : Adjoint au Maire CODL : Conseiller Délégué COMU : Conseiller DECO : Délégué de Commune ELMC : Elu CD ou CR (membre communautaire) ELU : Elu CD ou CR MAIR : Maire

	PRCC : Président CDC PRES : Président CD ou CR PRDT : Président VPCC : Vice-Président CDC VPRE : Vice-Président CD ou CR VPRS : Vice-Président
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<b>22</b> : Non affilié Elus (C.S.G. & R.D.S.)
<b>Régime de retraite</b>	<b>17</b> : IRCANTEC Elus détaché FPT
<b>Régime de rémunération</b>	<b>40</b> : Elus

## TITULAIRE DETACHE de la FPE POUR EXERCER UN MANDAT D'ELU LOCAL

<b>Assistant</b>	<b>VR_A118</b> - ARRIVEE : Autres cas (GENERIQUE) pour les détachements sur ENCP
<b>Motif d'arrivée</b>	<b>0507</b> : Recrut.voie détach.fct.élect/syn
<b>Statut conventionnel</b>	<b>10</b> : Agent de la fonction publique territoriale
<b>Statut</b>	<b>ELUS</b> : Elus
<b>Motif de statut</b>	<b>0901</b> : Début d'emploi de détachement
<b>Position Administrative</b>	<b>A00</b> : Activité sans gestion des absences
<b>Grade</b>	ADJM : Adjoint au Maire CODL : Conseiller Délégué COMU : Conseiller DECO : Délégué de Commune ELMC : Elu CD ou CR (membre communautaire) ELU : Elu CD ou CR MAIR : Maire PRCC : Président CDC PRES : Président CD ou CR PRDT : Président VPCC : Vice-Président CDC VPRE : Vice-Président CD ou CR VPRS : Vice-Président
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<b>22</b> : Non affilié Elus (C.S.G. & R.D.S.)
<b>Régime de retraite</b>	<b>18</b> : IRCANTEC Elus détaché FPE
<b>Régime de rémunération</b>	<b>40</b> : Elus
<b>Éléments de paie</b>	Saisir la rubrique : <b>5271</b> - SRE Elu détaché mandat électif avec le montant de TI d'origine

## CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

**A noter** : Afin d'être pris en compte dans le rapport social unique (RSU), les agents contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent doivent faire l'objet de la saisie d'un grade statutaire.

### AGENT INTERCOMMUNAL IRCANTEC

#### CAS D'USAGE

Agent contractuel recruté chez deux ou plusieurs employeurs publics, dont la durée de travail excède un temps complet.

#### REGIMES

<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
---------------------------	---------------

#### DONNEES DE PAIE

<b>AGENT_MULTI_EMP (DSN)</b>	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH. Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".
<b>SOU MIS_AUT_COL</b>	Saisir la rémunération soumise à cotisations IRCANTEC perçue dans les autres collectivités
<b>SOU MIS_SS_AUTRE</b>	Saisir la rémunération soumise à cotisations Sécurité Sociale perçue dans les autres collectivités

#### ELEMENTS DE PAIE

<b>48J5 : Plafond IRCANTEC TNCP Interco</b>	Permet de proratiser les assiettes tranche A et B de l'Ircantec en tenant compte des montants des autres collectivités
<b>5046 : Prorata Pif SS Multi employeur</b>	Permet de proratiser le plafond de sécurité sociale en tenant compte des rémunérations perçues dans les autres collectivités.

## AIDE A DOMICILE – REGIME GENERAL

### CAS D'USAGE

Agent contractuel exerçant des missions d'aide à domicile éligibles à l'exonération concernée.

### ASSISTANT

**A40** ARRIVEE : Aide à domicile RG

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0118 : ALD-Aide à domicile

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** Choisir un statut de contractuel

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel

**Régime de sécurité sociale**  
12 : RG Aide à domicile avec AC  
56 : RG Aide à domicile sans AC

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 01 : Indiciaires

### ELEMENTS DE PAIE

**2018 : Calcul NbH&Mt Exo** Saisir le nombre d'heures exonérées

## ANIMATEUR

### CAS D'USAGE

Vacataire exerçant des missions d'animateur répondant aux exigences requises pour bénéficier du calcul forfaitaire des cotisations (rémunération à la vacation, à l'heure ou au forfait).

### ASSISTANT

**A19** ARRIVEE : Animateur

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 9999 : Arrivée collectivité

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ANIM : Animateur

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade**  
 AN\_R : Animateur  
 AN\_P : Animateur au pair  
 AN\_S : Assistant sanitaire  
 DACV : Directeur adjt.cent.vac  
 DIR : Directeur Centr.Vacances  
 ECON : Econome centre vacances

**Régime de sécurité sociale**  
 16 : Régime général animateurs  
 62 : RG Animateur Centre Vacances (avec AC)  
 63 : RG Animateur Centre Vacances (sans AC)  
 74 : RG Animateur Alsace-Moselle (sans AC)  
 75 : RG Animateur Alsace-Moselle (avec AC)

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 06 : Animateurs

### ELEMENTS DE PAIE

**2010 : Vacation Animateur Jour -base forfait** Saisir un Nombre de vacations x Taux journalier

**2011 : Vacation animateur semaine -base forfait** Saisir un Nombre de vacations x Taux semaine

**2012 : Vacation animateur mois -base forfait** Saisir un Nombre x Taux unitaire

### MATRICES

**BASE\_FORF\_JOUR** Forfait jour Animateur centre vacances

**BASE\_FORF\_SEM** Forfait mois Animateur centre vacances

**BASE\_FORF\_MOIS** Forfait semaine animateur centre vacances

**A noter** : La base forfaitaire de cotisation est déterminée au calcul des vacations.

## ANIMATEUR INDICIAIRE

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public (accroissement saisonnier d'activité) exerçant des missions d'animateur répondant aux exigences requises pour bénéficier du calcul forfaitaire des cotisations.

### ASSISTANT

**A19** ARRIVEE : Animateur

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 9999 : Arrivée collectivité

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ANIM : Animateur

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** Choisir le grade statutaire FPT

**Régime de sécurité sociale**  
 16 : Régime général animateurs  
 62 : RG Animateur Centre Vacances (avec AC)  
 63 : RG Animateur Centre Vacances (sans AC)  
 74 : RG Animateur Alsace-Moselle (sans AC)  
 75 : RG Animateur Alsace-Moselle (avec AC)

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 01 : Indiciaires

### ELEMENTS DE PAIE

**4767 : Base Forfaitaire Animateur** Saisir le type de fonction (AR : animateur, AP : au pair, AS : assistant sanitaire, DA : Dir.adjoint, DR : directeur ou EC : Econome) et le nombre de vacations.

**4754 : Congés payés Animateur (base forfaitaire)** Le montant (10%) est inclus dans l'assiette forfaitaire des cotisations.

**4758 : Congés payés** Le montant (10%) vient s'ajouter à la base forfaitaire dans l'assiette des cotisations.

## ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDD

### CAS D'USAGE

Assistant(e) maternel(le) en CDD.

### ASSISTANT

**A31** ARRIVEE : ASSISTANTE MATERNELLE CDD

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0310 : ASM-Recrutement assist mater

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ASM1 : Assistante Maternelle-CDD

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** ASMA : Assistante maternelle

**Régime de sécurité sociale** 09 : Régime Général avec ASSEDIC

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 70 : Assistantes maternelles

### ELEMENTS DE PAIE

**2500 : Rémunération enfant** Saisir en élément de paie

**2503 : Majoration handic. Mineur 2** Saisir en élément de paie.  
Le nombre d'enfant est à saisir dans la donnée mois  
NOMB\_ENF\_ASMHD

**2507 : Indemnité compensatrice ass mat** Saisir en élément de paie.  
Le nombre de jour est à saisir dans la donnée mois  
NOMB\_JOUR\_INDATT

**2510 : Rémun. Enfant Tps partiel** Saisir en élément de paie.

**2520 : Rémun. Jour Complém.** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2530 : Jours compl. Tps partiel** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2540 : Indemnité compensatrice** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2550 : Indemnité entretien** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2555 : Indem. Repas suppl.** Saisir le nombre de repas en élément paie.

**2560 : Heures sup. ASS MAT (SMIC)** Saisir le nombre d'heure en élément paie

<b>2580 : Ind. spéc. Attention part.</b>	Saisir le nombre de jour en élément paie.
<b>8815 : Sports loisirs ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8816 : Cadeau de Noël ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8817 : Argent de poche ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8818 : Alloc. Habillement ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.

#### BAREME EMPLOYEUR

<b>TX_SS_AT_AMRG</b>	Renseigner le taux SS A.T pour les assistantes maternelles RG
<b>MT_PRIME_ASMAT</b>	Renseigner le montant de la prime de fin d'année pour les assistantes maternelles

#### DONNEES DE PAIE / RUBRIQUE

<b>NOMB_ENF_ASM</b>	Saisie du nombre d'enfants gardés.	2501
<b>NOMB_ENF_HAND</b>	Saisie du nombre d'enfants handicapés gardés.	2502
<b>NOMB_JOUR_SAL</b>	Saisie du nombre de jours travaillés.	2504
<b>NOMB_JOUR_INDATT</b>	Saisie du nombre de jour pour l'indemnité d'attente.	2505

## ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) CDI

### CAS D'USAGE

Assistant(e) maternel(le) en CDI.

### ASSISTANT

**A32** ARRIVEE : ASSISTANTE MATERNELLE CDI

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0310 : ASM-Recrutement assist mater

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ASM : Assistante Maternelle-CDI

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** ASMA : Assistante maternelle

**Régime de sécurité sociale** 09 : Régime Général avec Ass.chôm.

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 70 : Assistantes maternelles

### ELEMENTS DE PAIE

**2500 : Rémunération enfant** Saisir en élément de paie

**2503 : Majoration handic. Mineur 2** Saisir en élément de paie.  
Le nombre d'enfant est à saisir dans la donnée mois  
NOMB\_ENF\_ASMHD

**2507 : Indemnité compensatrice ass mat** Saisir en élément de paie.  
Le nombre de jour est à saisir dans la donnée mois  
NOMB\_JOUR\_INDATT

**2510 : Rémun. Enfant Tps partiel** Saisir en élément de paie.

**2520 : Rémun. Jour Complém.** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2530 : Jours compl. Tps partiel** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2540 : Indemnité compensatrice** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2550 : Indemnité entretien** Saisir le nombre de jour en élément paie.

**2555 : Indem. Repas suppl.** Saisir le nombre de repas en élément paie.

**2560 : Heures sup. ASS MAT (SMIC)** Saisir le nombre d'heure en élément paie

<b>2580 : Ind. spéc. Attention part.</b>	Saisir le nombre de jour en élément paie.
<b>8815 : Sports loisirs ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8816 : Cadeau de Noël ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8817 : Argent de poche ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.
<b>8818 : Alloc. Habillement ASM</b>	Saisir le nombre et le taux en élément de paie.

#### BAREME EMPLOYEUR

<b>TX_SS_AT_AMRG</b>	Renseigner le taux SS A.T pour les assistantes maternelles RG
<b>MT_PRIME_ASMAT</b>	Renseigner le montant de la prime de fin d'année pour les assistantes maternelles

#### DONNEES DE PAIE / RUBRIQUE

<b>NOMB_ENF_ASM</b>	Saisie du nombre d'enfants gardés.	2501
<b>NOMB_ENF_HAND</b>	Saisie du nombre d'enfants handicapés gardés.	2502
<b>NOMB_JOUR_SAL</b>	Saisie du nombre de jours travaillés.	2504
<b>NOMB_JOUR_INDATT</b>	Saisie du nombre de jour pour l'indemnité d'attente.	2505

## ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDD

### CAS D'USAGE

Assistant(e) familial(le) en CDD.

### ASSISTANT

**VR\_A34** ARRIVEE : ASSISTANT FAMILIAL CDD

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0309 : ASF-Recrutement assist.famil.

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ASF1 : Assistante Familial CDD

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** ASFA : Assistant Familial

**Régime de sécurité sociale** 09 : Régime Général avec Ass.chôm.

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 75 : Assistants familiaux

### ELEMENTS DE PAIE

**2578 : Rémun garantie acc continu ASFAM** Saisir le nombre d'enfant(s) en garde continu ou montant par enfant

**2568 : Rémun. accueil intermittent ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2569 : Indemnité d'attente ASFAM** Saisir un nombre de jours et un montant journalier

**2570 : Indemnité d'entretien ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2571 : Majo. rémun. accueil intermittent ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2572 : Majo. rémun. accueil continu ASFAM** Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

## ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE) CDI

### CAS D'USAGE

Assistant(e) familial(le) en CDI.

### ASSISTANT

**VR\_A33** ARRIVEE : ASSISTANT FAMILIAL CDI

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0309 : ASF-Recrutement assist.famil.

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ASF : Assistante Familial CDI

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** ASFA : Assistant Familial

**Régime de sécurité sociale** 09 : Régime Général avec Ass.chôm.

**Régime de retraite** 10 : Ircantec

**Régime de rémunération** 75 : Assistants familiaux

### ELEMENTS DE PAIE

**2566 : Rémun.Fonction Globale ASFAM** Saisir un montant

**2567 : Rémun. accueil continu ASFAM** Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

**2568 : Rémun. accueil intermittent ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2569 : Indemnité d'attente ASFAM** Saisir un nombre de jours et un montant journalier

**2570 : Indemnité d'entretien ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2571 : Majo. rémun. accueil intermittent ASFAM** Saisir un nombre de présences enfant-jour et un montant journalier

**2572 : Majo. rémun. accueil continu ASFAM** Saisir un nombre d'enfant(s) et un montant par enfant

## COLLABORATEUR DE CABINET REGIME GENERAL

### CAS D'USAGE

Collaborateur de cabinet recruté directement (et non pas par la voie du détachement sur contrat).

### ASSISTANTS

<b>VR_A56</b>	ARRIVEE : CONT-Collaborateur de Cabinet
<b>VR_A57</b>	RENOUV : CONT-Collaborateur de Cabinet

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0313 : CONT – Collaborateur de cabinet
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	COLL : CONT – Collaborateur de cabinet
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	COCA : Collaborateur de cabinet ou Grade statutaire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	72 : Collaborateur de cabinet 01 : Indiciaires

### BAREME PLAN DE PAIE

<b>MT_SUP_COL_CAB</b>	Montant brut Sup collaborateur cabinet
<b>IND_SUP_COL_CAB</b>	Indice sup collaborateur de cabinet

## CONTRAT DE PROJET (HORS DETACHEMENT)

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat de projet et recruté directement (et non pas par la voie du détachement sur contrat).

### ASSISTANTS

<b>VR_A80</b>	ARRIVEE : CONT-Contrat de projet
<b>VR_A81</b>	RENOUV : CONT-Contrat de projet

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0327 : Contrat de projet
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CPRJ : Contrat de Projet
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CPRJ : Contrat de Projet
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime général avec Ass.chôm. 10 : Régime général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaire

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2306 : Rémunération collaborateur occasionnel</b>	Nombre de vacations, taux de la vacation et nombre d'heures
--	---

## CONTRACTUEL : ABSENCE CADRE D'EMPLOIS

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 1° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A27</b>	ARRIVEE : CONT-Absence Cadre d'emplois
<b>VR_A54</b>	RENOUV : CONT- Absence Cadre d'emplois

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0315 : CONT- Absence Cadre d'emplois
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CCE : CONT - Absence Cadre d'emplois
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : ARTICLE L352-4

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L352-4 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A96</b>	ARRIVEE : CONT - Article L352-4
<b>VR_A97</b>	RENOUV : CONT - Article L352-4

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0335 : CONT - Article L352-4
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CBO : CONT - Article L352-4
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : CATEGORIE A

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée du niveau de la catégorie A « article L332-8 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>A21</b>	ARRIVEE : CONT-Catégorie A
<b>VR_A50</b>	RENOUV : CONT-Catégorie A

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0316 : CONT Catégorie A
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CCA : CONT Catégorie A
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : CATEGORIE B

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée du niveau de la catégorie B « article L332-8 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A78</b>	ARRIVEE : CONT-Catégorie B
<b>VR_A79</b>	RENOUV : CONT-Catégorie B

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0325 : CONT Catégorie B
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CCB : CONT Catégorie B
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : CATEGORIE C

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée du niveau de la catégorie C « article L332-8 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A76</b>	ARRIVEE : CONT-Catégorie C
<b>VR_A77</b>	RENOUV : CONT-Catégorie C

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0323 : CONT Catégorie C
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CCC : CONT Catégorie C
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : CDI

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée indéterminée.

### ASSISTANT

<b>VR_A28</b>	ARRIVEE : CONT-CDI (Direct)
---------------	-----------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0188 : CONT CDI
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CDI : CONT - CDI
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : COLLABORATEUR GROUPE ELUS

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat de collaborateur de groupe d'élus (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A58</b>	ARRIVEE:CONT-Collab. Groupe d'élus( CDD)
<b>VR_A59</b>	RENOUV : CONT-Collab. Groupe d'élus(CDD)
<b>VR_A116</b>	ARRIVEE:CONT-Collab. Groupe d'élus( CDI)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0314 : CONT – Collab. Groupe Elus
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CGE : CONT Collaborateur Groupe d'élus CDD CGE1 : CONT Collaborateur Groupe d'élus CDI
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : COLLABORATEUR OCCASIONNEL

### CAS D'USAGE

Collaborateur occasionnel du service public indemnisé par l'employeur (autre que commissaire enquêteur) n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

### ASSISTANT

<b>VR_A113</b>	ARRIVEE : Collaborateur occasionnel
----------------	-------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0350 - Collaborateur occasionnel
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CO : Collaborateur occasionnel
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	COOC : Collaborateur Occasionnel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	48 : SS RG Collaborateur Occasionnel 49 : SS RG Collaborateur Occas. avec AC
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	48 : Collaborateur occasionnel

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2306 : Rémunération Collaborateur occasionnel</b>	Saisie du Nombre de vacations, taux de la vacation et nombre d'heures
--	---

### BAREME PLAN DE PAIE

<b>TX_SS_AT_COL_OCA</b>	Taux SS A.T. Collaborateur Occasionnel
-------------------------	--

## CONTRACTUEL : COM NOUVELLE DE GRCOM <1000H

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 4° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A92</b>	ARRIVEE : CONT-Com Nouv GrCom <1000h
<b>VR_A93</b>	RENOUV : CONT - Com Nouv GrCom <1000h

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0331 : CONT - Com Nouvelle de GrCom <1000h
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CCN : CONT - Com Nouvelle de GrCom <1000h
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : COM<1000H ET GRCOM<15000H

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 3° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A90</b>	CONT- Com<1000h et GrCom<15Mh
<b>VR_A91</b>	RENOUV : CONT - Com<1000h et GrCom<15Mh

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0329 : CONT - Com<1000h et GrCom<15Mh
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CGC : CONT - Com<1000h et GrCom<15000h
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : EMP. <2000H G COM<10000 H

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 6° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A62</b>	ARRIVEE : CONT-Emploi <2000h Gr<10000h
<b>VR_A63</b>	RENOUV : CONT-Emploi <2000h Gr<10000h

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0319 : CONT - Emplois < 2000h Gr Com < 10000h
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CEG : CONT - Emplois < 2000h Gr Com < 10000h
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : EMPLOI TNC < 50%

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-8 5° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A94</b>	ARRIVEE : CONT – Empl TNC <50%
<b>VR_A95</b>	RENOUV : CONT – Empl TNC <50%

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0333 : CONT - Empl TNC <50%
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CETN : CONT - Empl TNC <50%
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : EMPLOI DE DIRECTION

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée sur un emploi de direction « article L343-1 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>VR_A64</b>	ARRIVEE : CONT – Emploi de direction
<b>VR_A65</b>	RENOUV : CONT – Emploi de direction

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0321 : CONT-Emploi de Direction
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CED : CONT - Emploi de direction
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : EMPLOI VACANT

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-14 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>A23</b>	ARRIVEE : CONT-Emploi vacant
<b>VR_A49</b>	RENOUV : CONT-Emploi vacant

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0312 : CONT-Emploi vacant
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CVA : CONT - Emploi Vacant
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

## CONTRACTUEL : REMPLAÇANT

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-13 du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>A24</b>	ARRIVEE : CONT-Remplaçant
<b>VR_A48</b>	RENOUV : CONT- Remplaçant

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0311 : CONT-Remplaçant
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CRE : CONT - Remplaçant
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires 10 : Horaires

## CONTRACTUEL : SAISONNIER

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-23 2° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANTS

<b>A25</b>	ARRIVEE : CONT-Saisonnier
<b>VR_A52</b>	RENOUV : CONT- Saisonnier

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0302 : CONT-Saisonnier
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CSA : CONT - Saisonnier
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires 10 : Horaires

## CONTRACTUEL : TEMPORAIRE

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L332-23 1° du CGFP » (premier contrat ou renouvellement).

### ASSISTANT

<b>A26</b>	ARRIVEE : CONT-Temporaire
<b>VR_A53</b>	RENOUV : CONT- Temporaire

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0303 : CONT-Temporaire
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CTP : CONT - Temporaire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires 10 : Horaires

## PACTE

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée « article L326-10° du CGFP ».

### ASSISTANT

**A11** ARRIVEE : PACTE

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** **0114** : PACT-Contrat : PACTE

**Statut conventionnel** **10** : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** **PACT** : Pacte pour l'emploi

**Position Administrative** **Y01** : Pacte pour l'emploi

**Grade** **PACT** : Pacte pour l'emploi

**Régime de sécurité sociale**  
**09** : Régime Général avec Ass.chôm.  
**10** : Régime Général

**Régime de retraite** **10** : Ircantec

**Régime de rémunération**  
**43** : Pacte pour l'emploi  
**01** : Indiciaire

### ELEMENTS DE PAIE

**0507 : Nombre heures Pacte Emploi** Permet de forcer le nombre d'heures du mois (si le régime de rémunération est valorisé à 43 – Pacte pour l'emploi)

**2205 : Rémunération Pacte Emploi** Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (si le régime de rémunération est valorisé à 43 – Pacte pour l'emploi)

## PRAB (PREPARATION AUX CONCOURS CAT A et B)

### CAS D'USAGE

Agent contractuel de droit public ayant conclu un contrat à durée déterminée dans le cadre du dispositif de préparation aux concours de la fonction publique (emploi de catégorie A et B) (art. 167 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017).

### ASSISTANT

VR\_A73

ARRIVEE : PRAB

### CONTRAT

**Motif d'arrivée**

0115 : PRAB-Contrat : PRAB

**Statut conventionnel**

10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut**

PRAB : Préparation aux concours Cat A et B

**Position Administrative**

Y03 : Préparation aux concours Cat A et B  
Y04 : Prolongation aux concours Cat A et B

**Grade**

Choisir le grade statutaire FPT

**Régime de sécurité sociale**

09 : Régime Général avec Ass.chôm.  
10 : Régime Général

**Régime de retraite**

10 : Ircantec

**Régime de rémunération**

01 : Indiciaires

## AUTRES CAS

Le motif de recours à CDD doit systématiquement être valorisé dans le dossier des agents en CDD de droit privé, à l'exception des contrats suivants :

- CUI – CAE
- Parcours Emploi Compétences
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise
- Contrat à durée déterminée d'insertion
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Contrat adulte relais

### AGENT RECENSEUR

CAS D'USAGE
Vacataire recruté afin d'assurer des missions de recensement (rémunéré à l'acte, à la feuille, à l'heure ou au forfait), n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire CNRACL. Ce cas de paie ne concerne pas les agents recrutés par un contrat de droit public, qui doivent être intégrés dans le cas de paie correspondant au type de CDD utilisé (ex. : accroissement temporaire d'activité).

ASSISTANT	
<b>A15</b>	ARRIVEE : RECENSEUR

CONTRAT	
<b>Motif d'arrivée</b>	0117 : REC – Agent recenseur
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES	
<b>Statut</b>	REC : Agent recenseur
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	RECE : Recenseur
<b>Régime de sécurité sociale</b>	48 : SS RG Collaborateur Occas. 49 : SS RG Collaborateur Occas. Avec AC
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	45 : Agent recenseur

ELEMENTS DE PAIE	
<b>2370 : Rémunération Agent recenseur</b>	Saisir un montant forfaitaire ou Nombre d'heures x Taux horaire
<b>2371 : Rém. Agent recenseur Activité acces.</b>	Saisir un montant forfaitaire ou Nombre d'heures x Taux horaire
<b>2373 : Recenseur Bulletin individuel</b>	Saisir Nombre x Taux (barème REC_BULL_IND)
<b>2375 : Recenseur Feuille de logement</b>	Saisir Nombre x Taux (barème REC_FEUIL_LOG)
<b>2377 : Recenseur Dossier immeuble collectif</b>	Saisir Nombre x Taux (barème REC_IMM_COLL)
<b>2379 : Recenseur Bordereau de district</b>	Saisir Nombre x Taux (barème REC_BORD_DIST)

BAREME PLAN DE PAIE	
<b>TX_SS_AT_COL_OCA</b>	Taux AT spécifique – Rubrique 6028 (CTP 823)
<b>REC_BULL_IND</b>	Bulletin individuel
<b>REC_FEUIL_LOG</b>	Feuille Logement
<b>REC_IMM_COLL</b>	Dossier immeuble collectif
<b>REC_BORD_DIST</b>	Bordereau de district

**A noter :**

Le cas de paie des agents recenseurs avec cotisations sur base forfaitaire n'est pas géré actuellement.

## ALLOCATAIRE SPV

### CAS D'USAGE

Ex sapeur-pompier volontaire indemnisé.

### ASSISTANT

<b>VR_A101</b>	ARRIVEE : Allocataire SPV
----------------	---------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0470 : Arrivée SPV
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	SPVA : Allocataire SPV
<b>Position Administrative</b>	ALV : SPV - Allocataire
<b>Grade</b>	Choisir un grade de la filière PV – Pompiers volontaires
<b>Régime de sécurité sociale</b>	99 : Pas de régime
<b>Régime de retraite</b>	
<b>Régime de rémunération</b>	99 : Pas de régime (avec PAS)

## APPRENTI IRCANTEC

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'apprentissage chez un employeur public dans un service public administratif.

### ASSISTANT

VR\_A74      ARRIVEE : APPRENTI 2019

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0113 : APP – Contrat apprenti
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	APP : Apprenti
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	APP : Apprenti
<b>Régime de sécurité sociale</b>	45 : RG apprentis loi 1992 -20 sal 64 : RG apprentis loi 1992 +20 sal 68 : RG apprentis loi 1992 -20 sal Als/Mos 69 : RG apprentis loi 1992 +20 sal Als/Mos
<b>Régime de retraite</b>	12 : Ircantec apprentis
<b>Régime de rémunération</b>	74 : Apprentis 2019

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2251 : Salaire Apprenti (Pourcentage forcé)</b>	Saisie du pourcentage de rémunération apprenti (si le pourcentage calculé automatiquement par la rubrique 2252 - Salaire Apprenti (>2019) ne correspond pas à la situation de l'apprenti)
<b>2561 : Heures supplémentaires Apprentis &lt;= 8h</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire

<b>2562 : Heures supplémentaires Apprentis &gt;8 h</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
<b>3441 : Ind.Forf.Trav.DIM/JF Apprenti</b>	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
<b>4253 : Ind. travail de nuit Apprenti</b>	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
<b>4639 : Prime / Indemnité Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4706 : Avantages en nature repas forf.Apprentis</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : MT_FOR_REPAS_APP)
<b>4709 : Avantage en nature logement Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4713 : Avantage en nature NTIC Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4721 : Avantage en nature véhicule Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4764 : Congés Payés Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>47A6 : Ind.journalières Apprentis publics (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
<b>47C0 : Part Emp Santé Apprenti exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C1 : Part Emp Prévoyance Apprenti exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C2 : Part Emp Santé Apprenti non exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C3 : Part Emp Prévoyance Apprenti non exo</b>	Saisie d'un montant

<b>DONNEES DE PAIE / MATRICES</b>	
<b>ANNEE_APPRENTIS</b>	Année d'apprentissage si l'apprenti a réalisé sa 1ère ou 2ème année auprès d'un autre employeur.
<b>LIC_PRO_UN_AN</b>	L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
<b>DIPL_MEME_NIVEAU</b>	Une majoration de 15 points (droit commun, tous secteurs confondus) si les conditions suivantes sont toutes remplies : * le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an, * l'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu,

	* la qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.
<b>MAJO_APP_PUBLIC</b>	Pour les contrats conclus à compter du 27 avril 2020, les employeurs publics ont la possibilité de majorer la rémunération de 10 points ou 20 points.
<b>NIV_DIPL_APPRENT (DSN)</b>	Niveau de diplôme suivi par l'individu en contrat d'apprentissage tel que défini par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (attendu en DSN)
<b>APPRENTIS</b>	Matrice taux rémunération/taux base cotisation suivant l'âge et l'année d'apprentissage

<b>Valeurs possibles pour diplôme préparé NIV_DIPL_APPRENT</b>	
<b>03</b>	Niv. Equivalent CAP ou BEP
<b>04</b>	Niv. Bac (général, techn ou pro) ou BT
<b>05</b>	Niv. Bac+2 (licence 2, BTS, DUT, etc)
<b>06</b>	Niv. Bac+3 et Bac+4 (licence 3, licence pro, master 1, etc)
<b>07</b>	Niv. Bac+5 (master 2, DE approfondies, DE supérieures, diplôme d'ingénieur, etc)
<b>08</b>	Niv Bac+8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc)

## APPRENTI AGIRC ARRCO

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'apprentissage et affilié à l'Agirc Arrco (et non à l'Ircantec).

### ASSISTANT

VR\_A70 ARRIVEE : APPRENTI (AGIRC-ARRCO)

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0913 : APP-Contrat : Apprenti (ARRCO)
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	PAPP : Apprenti (AGIRC-ARRCO)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	PAPP : Apprenti (ARRCO)
<b>Régime de sécurité sociale</b>	67 : RG apprentis loi 1979 78 : RG apprentis loi 1979 Alsace/Mos 65 : RG apprentis loi 1987 -20 sal 66 : RG apprentis loi 1987 +20 sal 70 : RG apprentis loi 1987 -20 sal Als/Mos 71 : RG apprentis loi 1987 +20 sal Als/Mos
<b>Régime de retraite</b>	97 : AGIRC ARRCO Apprentis
<b>Régime de rémunération</b>	74 : Apprentis 2019 (si le contrat a débuté après le 01/01/2019)

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2251 : Salaire Apprenti (Pourcentage forcé)</b>	Saisie du pourcentage de rémunération apprenti (si le pourcentage calculé automatiquement par la rubrique 2252 - Salaire Apprenti (>2019) ne correspond pas à la situation de l'apprenti)
--	---

<b>2561 : Heures supplémentaires Apprentis &lt;= 8h</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
<b>2562 : Heures supplémentaires Apprentis &gt;8 h</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire
<b>3441 : Ind.Forf.Trav.DIM/JF Apprenti</b>	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
<b>4253 : Ind. travail de nuit Apprenti</b>	Saisie d'un montant ou d'un nombre et d'un taux
<b>4639 : Prime / Indemnité Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4706 : Avantages en nature repas forf.Apprentis</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : MT_FOR_REPAS_APP)
<b>4709 : Avantage en nature logement Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4713 : Avantage en nature NTIC Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4721 : Avantage en nature véhicule Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>4764 : Congés Payés Apprenti</b>	Saisie d'un montant
<b>47A8 : Ind.journalières Apprentis privés (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
<b>47C0 : Part Emp Santé Apprenti exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C1 : Part Emp Prévoyance Apprenti exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C2 : Part Emp Santé Apprenti non exo</b>	Saisie d'un montant
<b>47C3 : Part Emp Prévoyance Apprenti non exo</b>	Saisie d'un montant

<b>DONNEES DE PAIE / MATRICES</b>	
<b>ANNEE_APPRENTIS</b>	Année d'apprentissage si l'apprenti a réalisé sa 1ère ou 2ème année auprès d'un autre employeur.
<b>LIC_PRO_UN_AN</b>	L'apprenti préparant une licence professionnelle en 1 an bénéficie d'une rémunération correspondant à une 2ème année de contrat.
<b>DIPL_MEME_NIVEAU</b>	Une majoration de 15 points (droit commun, tous secteurs confondus) si les conditions suivantes sont toutes remplies :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>* le contrat est conclu pour une durée inférieure ou égale à 1 an,</li> <li>* l'apprenti prépare un diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu,</li> <li>* la qualification recherchée est en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu.</li> </ul>
<b>MAJO_APP_PUBLIC</b>	Pour les contrats conclus à compter du 27 avril 2020, les employeurs publics ont la possibilité de majorer la rémunération de 10 points ou 20 points.
<b>NIV_DIPL_APPRENT (DSN)</b>	Niveau de diplôme préparé par l'individu en contrat d'apprentissage tel que défini par le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles (attendu en DSN)
<b>APPRENTIS</b>	Matrice taux rémunération/taux base cotisation suivant l'âge et l'année d'apprentissage

Valeurs possibles pour diplôme préparé NIV_DIPL_APPRENT	
<b>03</b>	Niv. Equivalent CAP ou BEP
<b>04</b>	Niv. Bac (général, techn ou pro) ou BT
<b>05</b>	Niv. Bac+2 (licence 2, BTS, DUT, etc)
<b>06</b>	Niv. Bac+3 et Bac+4 (licence 3, licence pro, master 1, etc)
<b>07</b>	Niv. Bac+5 (master 2, DE approfondies, DE supérieures, diplôme d'ingénieur, etc)
<b>08</b>	Niv Bac+8 (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc)

## CAE / CUI

### CAS D'USAGE

Salarié sous contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI/CAE affilié à l'Ircantec.

### ASSISTANT

**A09** ARRIVEE : CAE/CUI

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0110 : CAE-Contrat : CAE
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CAE : Contrat d'Accomp.dans l'Emploi / CUI
<b>Position Administrative</b>	CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>Grade</b>	CAE : CAE / CUI
<b>Régime de sécurité sociale</b>	39 : SS RG Contrat Accompagnement Emploi 44 : RG CAE avec Ass.chôm.
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	38 : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

### ELEMENTS DE PAIE

<b>0506 : Nombre heures CAE</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
<b>2204 : Rémunération CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CAE et SMIC)
<b>4870 : Calcul seuil CAE</b>	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
<b>2206 : Heures supplémentaires CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
<b>2208 : Heures complémentaires CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC

<b>47A3 : Ind.journalières CAE (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
--	--

<b>DONNEES DE PAIE</b>	
<b>NB_HEUR_MENS</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si la donnée est saisie, les rubriques 0506, 2204, 4870 reprennent la valeur indiquée.

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>NOMB_HEURES_CAE</b>	Nombre d'heures hebdomadaires CAE (20h par défaut soit 86.67h mensuelles)
<b>SMIC</b>	Smic horaire

## CAEN – CONTRAT D'ACCES A L'ENTREPRISE

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'accès à l'entreprise.

### ASSISTANT

<b>VR_A47</b>	ARRIVEE : CONTRAT D'ACCES A L'ENTREPRISE
---------------	--

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0341 : CAEN-Contrat d'Acc. à l'Entrepr.
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles
<b>Motif de recours à CDD</b>	Motif pour lequel a été conclu le Contrat à durée déterminée.

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CAEN : Contrat d'Accès à l'Entreprise
<b>Position Administrative</b>	A10 : Activité-Mise à disposition 100%
<b>Grade</b>	CAEN : Contrat Acc. Entreprise
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
<b>Régime de rémunération</b>	25 : Contrat d'Accès à l'Entreprise

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2225 : Rémun. Contrat d'Accès à l'Entreprise</b>	Saisir le montant de rémunération ou Nombre d'heures si différent de 151.67h (barème HEURE_MOIS_ORG) x Taux horaire (barème SMIC)
---	---

## CAR – CONTRAT ADULTE RELAIS

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat adulte relais affilié à l'Ircantec.

### ASSISTANT

<b>VR_A69</b>	ARRIVEE : CONTRAT ADULTE RELAIS
---------------	---------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0340 : CONT - Contrat Adulte Relais
<b>Statut conventionnel</b>	<p>03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales)</p> <p>04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux)</p> <p>05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)</p> <p>06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service</p> <p>07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles</p>

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CAR : Contrat Adulte-Relais
<b>Position Administrative</b>	CAR : Contrat Adulte-Relais
<b>Grade</b>	CAR : Contrat Adulte Relais
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	24 : Contrat Adultes-Relais

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2219 : Salaire Contrat Adultes-Relais</b>	Saisir le montant de rémunération ou Nombre d'heures si différent de 151.67h (barème HEURE_MOIS_ORG) x Taux horaire (barème SMIC)
--	---

## CDDI – CONTRAT D'INSERTION

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat à durée déterminée d'insertion (dans le cadre notamment des chantiers d'insertion). Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec

### ASSISTANTS

<b>A45</b>	ARRIVEE : CDD Insertion avec Ass.chôm.
<b>A46</b>	ARRIVEE : CDD Insertion sans Ass.chôm.

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0172 : CDDI-Contrat : CDDI
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CDDI : C.D.D. Insertion
<b>Position Administrative</b>	COI : CDD Insertion (CDDI)
<b>Motif Position (DSN)</b>	0879 : CDDI/Poste élig entrepr.adaptée 0880 : CDDI / poste éligible aide SIAE 0881 : CDDI/Poste élig Aide SIAE ACI_DC 0882 : CDDI /Poste élig Aide SIAE EI_DC 0883 : CDDI/Poste éli Aide SIAE ETTI_DC 0884 : CDDI/Poste élig Aide SIAE ACI_MP 0885 : CDDI/ Poste élig Aide SIAE EI_MP
<b>Grade</b>	CDDI : C.D.D. Insertion
<b>Régime de sécurité sociale</b>	59 : SS RG CDD Insertion Ass.chôm. (CDDI) 60 : SS RG CDD Insertion (CDDI)
<b>Régime de retraite</b>	96 : AGIRC-ARRCO Non cadre
<b>Régime de rémunération</b>	29 : CDD Insertion (CDDI)

### ELEMENTS DE PAIE

<b>0514 : Nombre heures CDDI</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
----------------------------------	---

<b>2244 : Rémunération CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURE_CDDI et SMIC)
<b>4847 : Calcul seuil CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
<b>2245 : Heures complémentaires CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC
<b>2246 : Heures supplémentaires CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
<b>2247 : Heures Sup.25% CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures
<b>2248 : Heures Sup.50% CDDI</b>	Saisie du nombre d'heures
<b>47A2 : Ind.journalières CDDI (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.

<b>DONNEES DE PAIE</b>	
<b>NB_HEUR_MENS</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0514, 2244, 4847 reprennent la valeur indiquée.
<b>NIV_FORM_INSERT (DSN)</b>	Niveau de formation le plus élevé CDDI

<b>Valeurs possibles pour niveau de formation obtenu NIV_DIPLOME_CDDI</b>	
<b>01</b>	Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans)
<b>02</b>	Formation d'une durée maximale d'un an après le collège
<b>03</b>	Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP
<b>04</b>	Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
<b>05</b>	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.
<b>06</b>	Formation de niveau bac+3 ou bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
<b>07</b>	Formation de niveau bac+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>NOMB_HEURE_CDDI</b>	Nombre d'heures hebdomadaires CDDI (35h par défaut)
<b>SMIC</b>	Smic horaire

## CDI D'INCLUSION

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat à durée indéterminée d'inclusion (dans le cadre notamment des chantiers d'insertion). Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec

### ASSISTANT

**VR\_A84** ARRIVEE : CONT-CDI d'Inclusion

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0347 – CDI d'Inclusion
<b>Statut conventionnel</b>	<p>03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales)</p> <p>04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux)</p> <p>05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé)</p> <p>06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service</p> <p>07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles</p>

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CDII – Contrat à durée indéterminée d'inclusion
<b>Position Administrative</b>	CII – CDI d'Inclusion
<b>Motif Position (DSN)</b>	<p>0887 – CDII/Poste élig Aide SIAE ACI_DC</p> <p>0888 – CDII/Poste élig Aide SIAE AI_DC</p> <p>0889 – CDII/Poste élig Aide SIAE EI_DC</p> <p>0890 – CDII/Poste élig Aide SIAE ETTI_DC</p> <p>0891 – CDII/Poste élig Aide SIAE ACI_MP</p> <p>0892 – CDII/Poste élig Aide SIAE EI_MP</p>
<b>Grade</b>	CDII – C.D.I. d'Inclusion
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<p>09 : Régime Général avec Ass.chôm.</p> <p>10 : Régime Général</p>
<b>Régime de retraite</b>	96 : AGIRC-ARRCO Non cadre
<b>Régime de rémunération</b>	<p>10 – Horaires</p> <p>31 - Contractuel</p>

### DONNEES DE PAIE

**NIV\_FORM\_INSERTER** Veuillez renseigner le niveau de formation en données de paie parmi la liste ci-dessous (obligatoire en DSN).

Valeurs possibles pour niveau de formation obtenu NIV_FORM_INSERT	
01	Formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire (16 ans)
02	Formation d'une durée maximale d'un an après le collège
03	Niveau de formation équivalent au CAP ou au BEP
04	Formation de niveau bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel
05	Formation de niveau bac+2 : licence 2, BTS, DUT, etc.
06	Formation de niveau bac+3 ou bac+4 : licence 3, licence professionnelle, master 1, etc.
07	Formation de niveau bac+5 et plus : master 2, doctorat, diplômes d'école, etc.

## CEA – CONTRAT EMPLOI AVENIR

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat dits « emploi d'avenir » affilié à l'Ircantec

### ASSISTANTS

<b>A42</b>	ARRIVEE : CEA avec cotis. Ass.chôm.
<b>A43</b>	ARRIVEE : CEA sans cotis. Ass.chôm.

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0170 : CEA Contrat CEA
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CEA : Contrat Emploi Avenir
<b>Position Administrative</b>	CEA : Contrat d'Emploi Avenir (CEA)
<b>Grade</b>	CEA : Contrat Emploi Avenir
<b>Régime de sécurité sociale</b>	52 : SS RG Contrat Emploi Avenir AC (CEA) 53 : SS RG Contrat Emploi Avenir (CEA)
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	39 : Contrat Emploi Avenir (CEA)

### ELEMENTS DE PAIE

<b>0513 : Nombre heures CEA</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
<b>2230 Rémunération CEA</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CEA et SMIC)
<b>4868 Calcul seuil CEA</b>	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
<b>2236 Heures complémentaires CEA</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC
<b>2238 Heures supplémentaires CEA</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire

<b>2240 Heures supplémentaires CEA 25%</b>	Saisie du nombre d'heures
<b>2242 Heures supplémentaires CEA 50%</b>	Saisie du nombre d'heures
<b>47A4 Ind.journalières CEA (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.

#### DONNEES DE PAIE

<b>NB_HEUR_MENS</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0513, 2230, 4868 reprennent la valeur indiquée.
---------------------	---

#### BAREME PLAN DE PAIE

<b>NOMB_HEURES_CEA</b>	Nombre d'heures hebdomadaires CEA (35h par défaut)
<b>SMIC</b>	Smic horaire

## CEE - CONTRAT ENGAGEMENT EDUCATIF

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat d'engagement éducatif. Ce type de contrat n'est pas éligible à l'Ircantec.

### ASSISTANTS

<b>VR_A82</b>	ARRIVEE : CEE- Cont. Engagement Educatif
<b>VR_A83</b>	RENOUV : CEE - Cont. Engagement Educatif

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0346 - CEE-Contrat Engagement Educatif 0194 - CEE-Cont. Engag. Educatif (Renouv)
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CEE : Contrat d'engagement éducatif
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CEE : Contrat d'engagement éducatif
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Si cotisations sur base forfaitaire :</b></li> <li>62 : RG Animateur Centre Vacances (avec AC) (Ass. chômage)</li> <li>63 : RG Animateur Centre Vacances (sans AC) (Ass. chômage)</li> <li>■ <b>Si cotisations sur base réelle :</b></li> <li>09 : Régime général avec Ass.chôm.</li> <li>10 : Régime général</li> </ul>
<b>Régime de retraite</b>	83 : AGIRC ARRCO CEE
<b>Régime de rémunération</b>	58 : CEE – Contrat Engagement Educatif

## ELEMENTS DE PAIE

### ■ Si cotisations sur base forfaitaire :

<b>2013 : Rémunération CEE (Forfaitaire)</b>	Saisie du nombre de jours et du taux journalier. L'employeur fixe librement le montant, sous réserve de respecter le montant minimum égal à 2,20 x SMIC horaire / jour de travail
<b>4767 : Base Forfaitaire animateur</b>	Saisir le type de fonction (AR : animateur, AP : au pair, AS : assistant sanitaire, DA : Dir.adjoint, DR : directeur ou EC : Econome) et le nombre de vacations.

### ■ Si cotisations sur base réelle :

<b>2014 : Rémunération CEE (Base Réelle)</b>	Saisie du nombre de jours et du taux journalier. L'employeur fixe librement le montant, sous réserve de respecter le montant minimum égal à 2,20 x SMIC horaire / jour de travail
--	--

## CESSION SFT

CAS D'USAGE	
Ex conjoint d'un agent public de l'employeur (fonctionnaire ou agent contractuel) et bénéficiant de la réversion d'une partie ou de la totalité du SFT.	

ASSISTANT	
A18	ARRIVEE : SFT (ex-conjoint RG)
VR_A122	ARRIVEE : SFT (ex-conjoint RM)

CONTRAT	
Motif d'arrivée	0460 : SFT Réversion SFT
Statut conventionnel	10 : Agent de la fonction publique territoriale

CARRIERE - REGIMES	
Statut	SFT : Réversion de SFT
Position Administrative	A00 : Activité sans Gestion des absences
Grade	SFT : Réversion de SFT
Régime de sécurité sociale	99 : Pas de régime
Régime de retraite	99 : Pas de régime
Régime de rémunération	<b>Suivant l'affiliation de l'ex-conjoint :</b> 52 : Cession du SFT (RM) 53 : Cession du SFT (RG)

**(Possibilité de forcer le montant de la cession)**

ELEMENTS DE PAIE à saisir pour l'agent percevant la réversion du SFT suivant l'affiliation de l'agent cédant le SFT	
10A7 : Cession SFT ex-conjoint ( <b>RM</b> ) MS	Saisie du montant forcé de la cession à percevoir
10A8 : Cession SFT ex-conjoint ( <b>RG</b> ) MS	Saisie du montant forcé de la cession à percevoir

DONNEES DE PAIE (Ces données ne sont pas nécessaires si tous les enfants appartiennent à une même fratrie et sont saisis dans le dossier de l'agent)	
IND_SFT_FORCE	Valeur de l'indice majoré de l'agent public cédant le SFT
Le SFT propre à l'agent public comme le montant de la cession sont calculés soit à partir de la saisie des fiches enfants soit à partir de la saisie de données de paie (la saisie doit être identique pour l'agent public et l'ex-conjoint) :	
NB_ENF_TOTAL	Nombre total des enfants de la famille donnant droit à SFT
NB_ENF_SFT	Nombre d'enfants en garde complète donnant droit à SFT
NB_ENF_GA	Nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT

**Modalités de saisie de l'agent cédant tout ou partie de son SFT à son ex-conjoint qui n'est pas agent public :**

<b>ELEMENTS DE PAIE</b>	
<b>■ Si l'agent public cédant est affilié au Régime Mixte</b>	
<b>1049 – Cession SFT brute RM</b>	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT
<b>10A1 - Cession SFT nette RM</b>	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT ou Possibilité de forcer le montant de la cession
<b>9901 – Cession SFT du mois</b>	Rubrique utilisée pour afficher le montant de cession SFT du mois en cours (information)
<b>9902 – Cumul annuel cession SFT</b>	Rubrique utilisée pour afficher le cumul annuel de la cession SFT (information)
<b>■ Si l'agent public cédant est affilié au Régime Général</b>	
<b>1052 – Cession SFT brute RG</b>	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT
<b>10A2 - Cession SFT nette RG</b>	Saisie du nombre d'enfants de la famille donnant droit à SFT, du nombre d'enfants en garde exclusive donnant droit à SFT à la charge de l'ex-conjoint et du nombre d'enfants en garde alternée donnant droit à SFT ou Possibilité de forcer le montant de la cession
<b>9901 – Cession SFT du mois</b>	Rubrique utilisée pour afficher le montant de cession SFT du mois en cours (information)
<b>9902 – Cumul annuel cession SFT</b>	Rubrique utilisée pour afficher le cumul annuel de la cession SFT (information)

## CHOMEUR

### CAS D'USAGE

Individu bénéficiant des allocations chômage dans le cadre de l'auto-assurance de l'employeur public.

### ASSISTANT

**S04** STATUT : Agent chomeur

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0440 : CHOM-Indemnisation chômage (assistant)

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** CHOM : Chômeur indemnisé

**Position Administrative** A00 : Activité sans Gestion des absences

**Grade** CHOM : Chômeur

**Régime de sécurité sociale**  
05 : Chômeur CSG et RDS  
36 : Chômeur AREF  
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :  
01 : Régime mixe

**Régime de retraite** 43 : Allocation perte emploi

**Régime de rémunération**  
44 : Allocation perte emploi  
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :  
91 : Indiciaire de coordination

### ELEMENTS DE PAIE

**2602 : Allocation ARE Formation**  
Saisie du Nb de jours indemnisés dans le mois et Taux journalier ou Saisie du Montant de l'ARE  
Saisie du Nb d'heures pour assiette cotisation SS  
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :  
Ne pas saisir la rubrique

**2607 : Allocation Retour Emploi (ARE) Nbj**  
Saisie du Nombre de jours d'indemnisation dans le mois et Taux journalier  
Dans le cas de versement de prestation en espèces à un ex-fonctionnaire CNRACL :  
Ne pas saisir la rubrique

### BAREME PLAN DE PAIE

**BASE\_FORF\_AREF** Base forfaitaire horaire AREF (pour assiette SS)

## CIFRE : CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE

### CAS D'USAGE

Etudiant en doctorat recruté par un contrat de droit privé dans le cadre du dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (Cifre).

### ASSISTANTS

<b>VR_A98</b>	ARRIVEE : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDD
<b>VR_A99</b>	RENOUV : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDD
<b>VR_A100</b>	ARRIVEE : CIFRE-Conv.Indus.Form.RE-CDI

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0336 : CIFRE-Conv.Indus.Form.R (CDD) 0337 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE (CDI) 0193 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE (Renouv)
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CIFR : Conv.Indus.Formation par Recherche-CDD CFR1 : Conv.Indus.Formation par Recherche-CDI
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CIFR : Conv.Indus.de Formation par la Recherche
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
<b>Régime de rémunération</b>	54 : CIFRE - Conv.Indus.Form.RE

## COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME GENERAL

### CAS D'USAGE

Commissaire enquêteur indemnisé n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

### ASSISTANT

<b>VR_A107</b>	ARRIVEE : Commissaire enquêteur NTIT
----------------	--------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0350 - Collaborateur occasionnel
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CO : Collaborateur Occasionnel
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	9450 : Commissaire - enquêteur
<b>Régime de sécurité sociale</b>	31 : Régime commissaire-enquêteur
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	48 : Collaborateur Occasionnel

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2305 : Vacation commissaire enquêteur NTIT</b>	Nombre de vacations, taux de la vacation <b>et</b> Montant de la rémunération nette sur la période de référence
---	--

### BAREME PLAN DE PAIE

<b>TX_VAC_COM_ENQ</b>	Taux vacation commissaire-enquêteur
-----------------------	-------------------------------------

## COMMISSAIRE ENQUETEUR REGIME SPECIAL

### CAS D'USAGE

Commissaire enquêteur indemnisé ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

### ASSISTANT

<b>VR_A108</b>	ARRIVEE : Commissaire enquêteur TIT
----------------	-------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0350 - Collaborateur occasionnel 0109 : Cumul activ. à titre accessoire
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	TIT : Titulaire (FPT)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	9450 : Commissaire - enquêteur
<b>Régime de sécurité sociale</b>	01 : Régime Mixte
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	48 : Collaborateur Occasionnel

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2301 – Vacation commissaire enquêteur TIT</b>	Nombre de vacations, taux de la vacation <b>et</b> Montant de la rémunération nette sur la période de référence
<b>1551 - Plafond RAFP</b>	Saisie du montant du traitement indiciaire de l'agent dans sa collectivité d'origine

### BAREME PLAN DE PAIE

<b>TX_VAC_COM_ENQ</b>	Taux vacation commissaire-enquêteur
-----------------------	-------------------------------------

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat de professionnalisation (CDD ou CDI) affilié à l'Agirc Arrco.

### ASSISTANTS

<b>VR_A85</b>	ARRIVEE : CONTRAT DE PROF. CDD
<b>VR_A86</b>	ARRIVEE : CONTRAT DE PROF. CDI
<b>VR_A87</b>	RENOUV : CONTRAT DE PROF. CDD

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0190 : CPDD- Contrat de prof. CDD 0192 : Contrat de prof. CDI
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CPDD : Contrat de professionnalisation CDD CPDI : Contrat de professionnalisation CDI
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CPRO : Contrat de profession.
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	96 : AGIRC ARRCO Non Cadre
<b>Régime de rémunération</b>	80 : Contrat de professionnalisation

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2291 : Salaire cont. prof. (Montant forcé)</b>	Saisie du montant de rémunération
---	-----------------------------------

## CONTRAT PEC – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

### CAS D'USAGE

Salarié ayant conclu un contrat aidé dans le cadre du dispositif de parcours « emploi compétences » (PEC), affilié à l'Ircantec.

### ASSISTANT

<b>VR_A75</b>	ARRIVEE : PEC
---------------	---------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0111 : PEC-Contrat : PEC
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	PEC : PARCOURS EMPLOI COMPETENCES
<b>Position Administrative</b>	PEC : Parcours Emploi Compétences
<b>Grade</b>	PEC : Parcours Emploi Comp.
<b>Régime de sécurité sociale</b>	44 : RG CAE avec Ass.chôm. 39 : SS RG Contrat Accompagnement Emploi
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	38 : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

### ELEMENTS DE PAIE

<b>0506 : Nombre heures CAE</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois
<b>2204 : Rémunération CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si nécessaire (Barème : NOMB_HEURES_CAE et SMIC)
<b>4870 : Calcul seuil CAE</b>	Saisie du nombre d'heures si nécessaire pour seuil exonération
<b>2206 : Heures supplémentaires CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire
<b>2208 : Heures complémentaires CAE</b>	Saisie du nombre d'heures et du taux horaire si différent de SMIC

<b>47A3 : Ind.journalières CAE (PAS)</b>	Saisie du Nb jours indemnisés, Nb jours pour le PAS (inf à 60), le montant des IJ, le Nb jours si AT/MP.
--	--

<b>DONNEES DE PAIE</b>	
<b>NB_HEUR_MENS</b>	Permet de forcer le nombre d'heures du mois : valeur déclarée en DSN. Si donnée saisie, les rubriques 0506, 2204, 4870 reprennent la valeur indiquée.

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>NOMB_HEURES_CAE</b>	Nombre d'heures hebdomadaires CAE (20h par défaut soit 86.67h mensuelles)
<b>SMIC</b>	Smic horaire

## CUMUL D'ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (CDD)

### CAS D'USAGE

Agent recruté par un CDD de droit public (ex. accroissement temporaire d'activité) sur un emploi à temps non complet et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : les rémunérations versées dans ce cadre ne sont pas éligibles à la Rafp mais à l'Ircantec (Cass. civ. 2<sup>ème</sup>, 6 novembre 2014, n° 13-24.301 ou TJ Paris, 3 novembre 2020, RG n° 19/19695).

### ASSISTANTS

<b>VR_A123</b>	ARRIVEE : Cumul Activité CDD-fonct.
----------------	-------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0303 : CONT-Temporaire 0302 : CONT-Saisonnier 0311 : CONT-Remplaçant 0327 : CONT-Contrat de projet
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal) ou CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CACC : Cumul act. Titre accessoire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	00 : Non affilié (avec CSG et RDS) pour les fonctionnaires CNRACL ou 0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	01 : Indiciaires

### DONNEES DE PAIE

<b>AGENT_MULTI_EMP (DSN)</b>	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de
------------------------------	---

	<p>cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.</p> <p>Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".</p>
--	---

## CUMUL D'ACTIVITE A TITRE ACCESSOIRE (VACATIONS)

### CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : actuellement, il semble admis que les vacations soient éligibles à la Rafp.

### ASSISTANTS

<b>VR_A124</b>	ARRIVEE : Cumul Activité VAC-fonct.
----------------	-------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0360 : Vacataire
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal) ou CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	CACC : Cumul act. Titre accessoire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	00 : Non affilié (avec CSG et RDS) pour les fonctionnaires CNRACL ou 0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat
<b>Régime de retraite</b>	99 : Pas de régime
<b>Régime de rémunération</b>	30 : Vacataires

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2300 - Vacations</b>	Saisie du nombre et du taux des vacations
<b>5151 - RAFP Cotisations PO (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
<b>6151 - RAFP Cotisations PP (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

### DONNEES DE PAIE

<b>AGENT_MULTI_EMP (DSN)</b>	A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et
------------------------------	---

	<p>les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.</p> <p>Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".</p>
--	---

## ELUS

### CAS D'USAGE

Elu titulaire d'un mandat d'élus local et bénéficiant d'une indemnité à ce titre.

### ASSISTANTS

<b>A16</b>	ARRIVEE : ELU CSG RDS (Régime SS : 22 Non affiliés (CSG /RDS))
<b>A17</b>	ARRIVEE : ELU RG (assuj.volontaire/dérog) (Régime SS : 86 Elu assuj. volontaire/régime dérogatoire)
<b>A44</b>	ARRIVEE : Elus LFSS 2013 soumis RG (Régime SS 54 : RG Elus soumis plafond (LFSS 2013))

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0200 : ELUS – Début de mandat
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	ELUS : Elus
<b>Position Administrative</b>	A00 : Activité sans gestion des absences
<b>Grade</b>	ADJM : Adjoint au Maire CODL : Conseiller Délégué COMU : Conseiller DECO : Délégué de Commune ELMC : Elu CD ou CR (membre communautaire) ELU : Elu CD ou CR MAIR : Maire PRCC : Président CDC PRES : Président CD ou CR PRDT : Président VPCC : Vice-Président CDC VPRE : Vice-Président CD ou CR VPRS : Vice-Président
<b>Régime de sécurité sociale</b>	86 : Elu assuj. volontaire/régime dérogatoire (élu ayant cessé son act.pro. pour exercer son mandat ou assujettissement volontaire aux cotisations SS) 22 : Non affilié Elus (C.S.G. & R.D.S.)(Synd Mixte, OPHLM, SDIS, CDG, CNFPT ... élus de St-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Mayotte et Wallis et Futuna) 54 : RG Elus soumis plafond (LFSS 2013)
<b>Régime de retraite</b>	11 : Ircantec Elus
<b>Régime de rémunération</b>	40 : Elus

RUBRIQUES D'INDEMNITE / USAGE		
<b>2400</b>	Indemnité fonction maire	Auto. si grade MAIR
<b>2450</b>	Indemn. fonction adjoint	Auto. si grade ADJM
<b>2451</b>	Indemnité Conseiller	Auto. si grade COMU ou CODL
<b>2460</b>	Indemnité Vice Président	Auto. si grade VPRS
<b>2470</b>	Indemnité Président	Auto. si grade PRDT
<b>2904</b>	Indemnité délégué de communes	Auto. si grade DECO et matrice INDEM_ELU_G

ELEMENTS DE PAIE	
<b>2410 : Indemnité de fonction élus (MS)</b>	Permet de forcer le montant de l'indemnité d'un élu
<b>5815 / 6815 : Rappel Montant CAREL PO / PP</b>	Permet de saisir un rappel de cotisation CAREL (nécessite la saisie concomitante de la rubrique 2934)
<b>2934 : (Rappel montant CAREL soumis SS)</b>	Si un rappel de cotisation patronale CAREL a été saisi, permet le calcul de répartition entre assujettissement Forfait social et cotisations RG
<b>5805 / 6805 : Rappel Montant FONPEL PO / PP</b>	Permet de saisir un rappel de cotisation FONPEL (nécessite la saisie concomitante de la rubrique 2932)
<b>2932 : (Rappel montant FONPEL soumis SS)</b>	Si un rappel de cotisation patronale FONPEL a été saisi, permet le calcul de répartition entre assujettissement Forfait social et cotisations RG
<b>6319 : Cotis.Fonds Allocation Elus.Fin Mandat</b>	Pour les collectivités assujetties, saisie de l'assiette

DONNEES DE PAIE	
<b>COM_MOINS_3500</b>	Pour calcul FRFE – concerne les Elus exerçant un mandat dans une commune de moins de 3500 habitants et ne demandant pas à bénéficier de la déduction des frais réels
<b>BRUT_AUT_MAN_LOC</b>	Pour calcul FRFE - Saisir le montant brut des indemnités des autres mandats locaux (nécessaire au calcul du FRFE)
<b>BRUT_J_AUT_MANDA</b>	Pour calcul plafond ircantec – Saisir le total brut des autres indemnités soumises à Ircantec
<b>BRUT_SS_AUT_MAND</b>	Pour calcul plafond SS – Saisir le total brut des autres indemnités soumises à cotisations RG SS
<b>BRUT_AM1_L</b>	Pour calcul écrêtement (plafond d'indemnités) – Saisir le montant brut des autres indemnités de fonction perçues par l'élu.
<b>TX_CAREL</b>	Taux de cotisation si adhésion CAREL
<b>TX_FONPEL</b>	Taux de cotisation si adhésion FONPEL

<b>BAREME PLAN DE PAIE / RUBRIQUE INDEMNITE</b>		
<b>PRCT_FRFE_3500</b>	Pourcentage FRFE com. Moins 3500 hab.	8610
<b>PRCT_FR_EMPLOI</b>	Pourcent. Frais d'emploi ELUS	8610
<b>PRCT_COMMUNE_ELU</b>	Pourcentage selon taille commune/ELUS (calc.indemnité maire)	2400
<b>PRCT_IND_ADJOINT</b>	Pourc. de l'indemn. de fonction adjoint	2450
<b>PRCT_IND_CONSEIL</b>	Pourcentage Indemnité Conseiller Municipal	2451
<b>PRCT_CANTON_ELU</b>	Pourc. Majoration indemnité fonction Elu	2400
<b>PRCT_MAJ_SOL_URB</b>	Pourc. maj. Solidarite urbaine	2400
<b>PRCT_TOURISM_ELU</b>	Pourc. Majoration Tourisme Elu	2400
<b>POURC_IND_PRDT</b>	Pourcentage indemnité Président	2470
<b>POURC_IND_VPRS</b>	Pourcentage indemnité vice président	2460
<b>INDEM_ELU_G</b>	Matrice Pourcentage indemnités Elus	2901/2902 2903/2904

## ETUDIANT STAGIAIRE

### CAS D'USAGE

Etudiant scolaire ou universitaire en stage en milieu professionnel.

### ASSISTANT

**A30** ARRIVEE : ETUDIANT EN STAGE

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0400 : ETUD-Début de stage étudiant

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** ETUD : Etudiant en stage

**Position Administrative** A00 : Activité sans gestion absences

**Grade** ETUD : Etudiant en stage

**Régime de sécurité sociale** 10 : Régime Général

**Régime de retraite** 99 : Pas de régime

**Régime de rémunération** 46 : Etudiant stagiaire en entreprise

### ELEMENTS DE PAIE

**1055 - Gratification stagiaire** Saisir un Montant de gratification ou Nombre x Taux

## INTERVENANT JURY RF

### CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation dans le cadre d'un jury, et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

### ASSISTANT

<b>VR_A105</b>	ARRIVEE : Intervenant Jury RF
----------------	-------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0450 EXT-Paiement personnel extérieur
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	JURF : Intervenant Jury RF
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	JURF : Intervenant Jury RF
<b>Régime de sécurité sociale</b>	00 : Non affilié (avec CSG et RDS)
<b>Régime de retraite</b>	01 : Cnracl
<b>Régime de rémunération</b>	55 : Intervenant Jury RF

### ELEMENTS DE PAIE

<b>4160 : Indemnité de jury d'examens vac. orale</b>	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
<b>4161 : Indemnité de jury d'examens épr. écrite</b>	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
<b>4162 : Indemnité de jury d'examens resp. salles</b>	Saisie du nombre de vacations
<b>4163 : Indemnité de jury d'examens autres</b>	Saisie du nombre de vacations
<b>5151 - RAFP Cotisations PO (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
<b>6151 - RAFP Cotisations PP (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFP patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

## INTERVENANT JURY RG

### CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation dans le cadre d'un jury, et n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

### ASSISTANT

<b>VR_A106</b>	ARRIVEE : Intervenant Jury RG
----------------	-------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0450 EXT-Paiement personnel extérieur
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	JURG : Intervenant Jury RG
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	JURG : Intervenant Jury RG
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm.
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	56 : Intervenant Jury RG

### ELEMENTS DE PAIE

<b>4160 : Indemnité de jury d'examens vac. orale</b>	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
<b>4161 : Indemnité de jury d'examens épr. écrite</b>	Saisie de la catégorie du concours (1:A,2:B,3:C) et du nombre de vacations
<b>4162 : Indemnité de jury d'examens resp. salles</b>	Saisie du nombre de vacations
<b>4163 : Indemnité de jury d'examens autres</b>	Saisie du nombre de vacations

## MEDECINS

### CAS D'USAGE

Agent recruté en qualité de Médecin ou Praticien de santé, exerçant ses fonctions à temps plein ou temps partiel. L'agent recruté peut effectuer ses missions au sein d'un Centre de Santé.

### ASSISTANT

<b>VR_A118</b>	ARRIVEE : Autres cas (GENERIQUE)
----------------	----------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	Choisir le motif d'arrivée correspondant
<b>Statut conventionnel</b>	<b>10</b> : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	Choisir le statut correspondant
<b>Position Administrative</b>	<b>A00</b> : Activité – Sans Gestion des Absences ou <b>A01</b> : Activité
<b>Grade</b>	Choisir le grade statutaire FPT ou un grade de Contractuel
<b>Régime de sécurité sociale</b>	<b>11</b> : Régime Général Médecins Tx Abattu ou <b>1M</b> : RG Médecin
<b>Régime de retraite</b>	<b>10</b> : Ircantec Ou <b>95</b> : Agirc-Arrco Cadre Ou <b>96</b> : Agirc-Arrco Non cadre
<b>Régime de rémunération</b>	<b>01</b> : Indiciaire <b>ou</b> <b>10</b> : Horaire ou <b>30</b> : Vacataires

## PERSONNEL ENSEIGNANT CDD

### CAS D'USAGE

Agent recruté par un CDD de droit public (ex. accroissement temporaire d'activité) sur un emploi à temps non complet et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

NB : les rémunérations versées dans ce cadre ne sont pas éligibles à la Rafp mais à l'Ircantec (Cass. civ. 2<sup>ème</sup>, 6 novembre 2014, n° 13-24.301 ou TJ Paris, 3 novembre 2020, RG n° 19/19695).

### ASSISTANT

**VR\_A123**

ARRIVEE : Cumul Activité CDD-fonct.

### CONTRAT

**Motif d'arrivée**

0303 : CONT-Temporaire  
0302 : CONT-Saisonnier  
0311 : CONT-Remplaçant

**Statut conventionnel**

10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut**

CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT  
(si titulaire chez l'employeur principal)  
ou  
CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG  
(si stagiaire chez l'employeur principal)

**Position Administrative**

A01 : Activité

**Grade**

ENS : Personnel enseignant

**Régime de sécurité sociale**

0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS) pour les fonctionnaires de l'Etat

**Régime de retraite**

10 : Ircantec

**Régime de rémunération**

04 : Enseignant

### DONNEES DE PAIE

**AGENT\_MULTI\_EMP**

A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.  
Permet de valoriser en DSN la

	rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".
--	---

ELEMENTS DE PAIE	
<b>4275 : Indemnité logement enseignant MS</b>	Saisir un montant
<b>4276 : Indemnité de secrétariat instituteur MS</b>	Saisir un montant
<b>4277 : Indemnité de classe de découverte MS</b>	Saisir un montant
<b>4303 : Heures enseig.prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFHC)
<b>4304 : Heures enseig.prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCN)
<b>4306 : Heures enseig. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSTIT)
<b>4307 : Heures enseig. instituteur collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSCO)
<b>4308 : Heures enseig. prof. classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCE)
<b>4314 : Etudes surv. prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFHC)
<b>4315 : Etudes surv. instit. au collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSCO)
<b>4316 : Etudes surv. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSTIT)
<b>4317 : Etudes surv.prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCN)
<b>4318 : Heures ens prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROF1)
<b>4319 : Etudes surv prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETUD_PROF1)
<b>4320 : Heures surv prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROF1)
<b>4321 : Etudes surv. prof. classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCE)
<b>4324 : Heures surv. prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFHC)
<b>4325 : Heures surv. instituteur collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSCO)

<b>4326 : Heures surv. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSTIT)
<b>4327 : Heures surv. prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCN)
<b>4328 : Heures surv. prof.classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCE)

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>TAUX_SURV_PROFCE</b>	Taux surveillance Prof. Classe Excep.
<b>TAUX_SURV_PROFCN</b>	Taux surveillance Prof. classe Normale
<b>TAUX_SURV_INSTIT</b>	Taux surveillance Instituteurs
<b>TAUX_SURV_INSCO</b>	Taux surveillance Inst au collège
<b>TAUX_SURV_PROFHC</b>	Taux surveillance Prof. Hors Classe
<b>TAUX_SURV_PROF1</b>	Taux surv prof cont 1ere cat
<b>TAUX_ETSU_PROFHC</b>	Taux Etudes surveillées Prof. hors class
<b>TAUX_ETSU_INSCO</b>	Taux étude surveillée instit au collège
<b>TAUX_ETSU_INSTIT</b>	Taux Etudes Surveillées Instituteurs
<b>TAUX_ETSU_PROFCN</b>	Taux Etudes surveillées Prof. Classe Nor
<b>TAUX_ETSU_PROFCE</b>	Taux Etudes surveillées Prof. classe Exc
<b>TAUX_ETUD_PROF1</b>	Taux heures etude surv prof cont 1ere c
<b>TAUX_ENS_PROF1</b>	Taux heures enseigne prof cont 1ere cat
<b>TAUX_ENS_PROFCE</b>	Taux enseignement Prof Classe exception.
<b>TAUX_ENS_INSCO</b>	Taux enseignement Inst au collège
<b>TAUX_ENS_INSTIT</b>	Taux Enseignement Instituteurs
<b>TAUX_ENS_PROFCN</b>	Taux enseignement Prof.classe normale
<b>TAUX_ENS_PROFHC</b>	Taux enseignement Prof Hors classe

## PERSONNEL ENSEIGNANT VACATAIRE

### CAS D'USAGE

Personnel enseignant rémunéré à l'acte et ayant par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale (activité accessoire).

### ASSISTANT

**VR\_A124** ARRIVEE : Cumul Activité VAC-fonct.

### CONTRAT

**Motif d'arrivée** 0360 : Vacataire

**Statut conventionnel** 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

**Statut** CAAT : Cumul d'activité à titre accessoire TIT (si titulaire chez l'employeur principal)  
ou  
CAAS : Cumul d'activité à titre accessoire STAG (si stagiaire chez l'employeur principal)

**Position Administrative** A01 : Activité

**Grade** ENS : Personnel enseignant

**Régime de sécurité sociale** 0A : Non affilié Fonctionnaire Etat (CSG/RDS)

**Régime de retraite** 99 : pas de régime

**Régime de rémunération** 04 : Enseignant

### DONNEES DE PAIE

**AGENT\_MULTI\_EMP (DSN)** A activer en donnée de paie dès lors qu'un individu dispose d'au moins deux contrats chez des employeurs différents dont les dates de début du contrat et les dates de fin prévisionnelle de contrat ou les dates de fin du contrat se chevauchent. Autrement dit, il s'agit de cas d'emplois simultanés au sein d'établissements différents, ET que l'un de ces contrats n'est pas géré dans l'application SEDIT RH / BL RH.  
Permet de valoriser en DSN la rubrique S21.G00.40.037 - Code employeurs multiples, à " 02 - employeurs multiples ".

ELEMENTS DE PAIE	
<b>4275 : Indemnité logement enseignant MS</b>	Saisir un montant
<b>4276 : Indemnité de secrétariat instituteur MS</b>	Saisir un montant
<b>4277 : Indemnité de classe de découverte MS</b>	Saisir un montant
<b>4303 : Heures enseig.prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFHC)
<b>4304 : Heures enseig.prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCN)
<b>4306 : Heures enseig. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSTIT)
<b>4307 : Heures enseig. instituteur collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_INSCO)
<b>4308 : Heures enseig. prof. classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROFCE)
<b>4314 : Etudes surv. prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFHC)
<b>4315 : Etudes surv. instit. au collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSCO)
<b>4316 : Etudes surv. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_INSTIT)
<b>4317 : Etudes surv.prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCN)
<b>4318 : Heures ens prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ENS_PROF1)
<b>4319 : Etudes surv prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETUD_PROF1)
<b>4320 : Heures surv prof cont 1ere cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROF1)
<b>4321 : Etudes surv. prof. classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_ETSU_PROFCE)
<b>4324 : Heures surv. prof.hors classe</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFHC)
<b>4325 : Heures surv. instituteur collègue</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSCO)
<b>4326 : Heures surv. Inst et prof 2eme cat</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_INSTIT)

<b>4327 : Heures surv. prof.classe normale</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCN)
<b>4328 : Heures surv. prof.classe except</b>	Saisir un nombre d'heures (Taux barème TAUX_SURV_PROFCE)
<b>5151 - RAFF Cotisations PO (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFF salariale en fin d'année ou au départ de l'agent
<b>6151 - RAFF Cotisations PP (Multi-Employeurs)</b>	Saisie de la base et du taux de la cotisation RAFF patronale en fin d'année ou au départ de l'agent

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>TAUX_SURV_PROFCE</b>	Taux surveillance Prof. Classe Excep.
<b>TAUX_SURV_PROFCN</b>	Taux surveillance Prof. classe Normale
<b>TAUX_SURV_INSTIT</b>	Taux surveillance Instituteurs
<b>TAUX_SURV_INSCO</b>	Taux surveillance Inst au collège
<b>TAUX_SURV_PROFHC</b>	Taux surveillance Prof. Hors Classe
<b>TAUX_SURV_PROF1</b>	Taux surv prof cont 1ere cat
<b>TAUX_ETSU_PROFHC</b>	Taux Etudes surveillées Prof. hors class
<b>TAUX_ETSU_INSCO</b>	Taux étude surveillée instit au collège
<b>TAUX_ETSU_INSTIT</b>	Taux Etudes Surveillées Instituteurs
<b>TAUX_ETSU_PROFCN</b>	Taux Etudes surveillées Prof. Classe Nor
<b>TAUX_ETSU_PROFCE</b>	Taux Etudes surveillées Prof. classe Exc
<b>TAUX_ETUD_PROF1</b>	Taux heures etude surv prof cont 1ere c
<b>TAUX_ENS_PROF1</b>	Taux heures enseigne prof cont 1ere cat
<b>TAUX_ENS_PROFCE</b>	Taux enseignement Prof Classe exception.
<b>TAUX_ENS_INSCO</b>	Taux enseignement Inst au collège
<b>TAUX_ENS_INSTIT</b>	Taux Enseignement Instituteurs
<b>TAUX_ENS_PROFCN</b>	Taux enseignement Prof.classe normale
<b>TAUX_ENS_PROFHC</b>	Taux enseignement Prof Hors classe

## REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL

### CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation afin d'assurer des tâches de conseils dans le cadre du référent déontologue de l' élu local et n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié à un régime spécial de sécurité sociale.

### ASSISTANT

<b>VR_A13</b>	ARRIVEE : Référent déontologue élu local
---------------	--

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	9999 : Arrivée dans la collectivité
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	VAC : Vacataire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	RDEL : Référent Déontologue de l' élu local
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	30 : Vacataires

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2310 : Vacation réf. déonto. élu local dossier</b>	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL1)
<b>2311 : Vacation réf. déonto. élu local Présid.</b>	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL2)
<b>2312 : Vacation réf. déonto. élu local Particip</b>	Saisie du nombre de vacations (Taux Plafond en barème VAC_RDEL3)
<b>7260 : Remb. frais référent déonto. élu local</b>	Saisie d'un montant

### BAREME PLAN DE PAIE

<b>VAC_RDEL1</b>	Vacation réf. déonto. élu local dossier
<b>VAC_RDEL2</b>	Vacation réf. déonto. élu local Prés col
<b>VAC_RDEL3</b>	Vacation réf. déonto. élu local Part col

## SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

### CAS D'USAGE

Sapeur-pompier volontaire indemnisé.

### ASSISTANT

**VR\_A88** ARRIVEE : SPV Engagement quinquennal

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0470 : Arrivée SPV
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	SPV : Sapeur pompier volontaire
<b>Position Administrative</b>	AS1 : SPV - Activité-Période d'eng quinquennal AS2 : SPV - Activité-Période d'eng saisonnier AVM : SPV - Activité - Maintien en activité AVP : SPV - Activité - Période probatoire A03 : Activité - Autre SDIS
<b>Grade</b>	Choisir un grade de la filière PV - Pompiers Volontaires
<b>Régime de sécurité sociale</b>	99 : Pas de régime
<b>Régime de retraite</b>	99 : Pas de régime
<b>Régime de rémunération</b>	99 : Pas de régime (avec PAS)

## SERVICE CIVIQUE

### CAS D'USAGE

Engagé ou volontaire indemnisé dans le cadre d'une mission de service civique.

### ASSISTANT

VR\_A115 ARRIVEE : Service Civique

### CONTRAT

Motif d'arrivée 0342 : SCIV-Service civique

Statut conventionnel 10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

Statut SCIV : Service civique

Position Administrative ESC : Engagement Service Civique (16 à 25 ans)  
VSC : Volontariat Service Civique (+25 ans)

Grade SCIV : Service civique

Régime de sécurité sociale 87 - Service Civique Engagement  
88 - Service Civique Volontariat

Régime de retraite 51 : Service civique

Régime de rémunération 51 : Service civique

### ELEMENTS DE PAIE

**2255 : Prestation Subs/Equip/Logt/Transport** Le montant de la prestation est égal à un pourcentage du TI afférent à l'indice plancher. Il peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC\_PREST\_SCIV)

**2256 : Ind.Volontariat Service Civique +25 ans** Le montant de l'indemnité est égal à un pourcentage du TI afférent à l'indice plancher. Il peut être saisi ou calculé (Montant barème PRC\_VOL\_SCIVIC)

**2257 : Ind. Brute Hors Métropole Serv.Civique** Montant en barème (BRUT\_H\_MET\_SCIV) pouvant être forcé et pourcentage à déduire pour logement (Taux barème ABAT\_LOGE\_SCIVIQ si Donnée de Paie ETRE\_LOGE\_O\_N activée)

**2258 : Ind. Nette Hors Métropole Serv.Civique** Montant en barème (NET\_H\_MET\_SCIV) pouvant être forcé et pourcentage à déduire pour logement (Taux barème ABAT\_LOGE\_SCIVIQ si Donnée de Paie ETRE\_LOGE\_O\_N activée)

**2259 : Prest.Subs/Equip/Logt/Transp Hors Métrop** Le montant de la prestation est égal à un pourcentage de l'indemnité de travail hors métropole. Il peut être saisi ou calculé (Taux barème PRC\_PR\_SCIV\_HM)

### DONNEES DE PAIE

<b>ETRE_LOGE_O_N</b>	Etre logé Oui ou Non pour déclencher abattement sur indemnité Hors Métropole
----------------------	--

<b>BAREME PLAN DE PAIE</b>	
<b>PRC_PREST_SCIV</b>	Pourc.Prestations Service Civique 16-25
<b>PRC_VOL_SCIVIC</b>	Pourc. Volontariat Service Civique + 25
<b>BRUT_H_MET_SCIV</b>	Brut Hors Métropole Service Civique
<b>ABAT_LOGE_SCIVIQ</b>	Abattement si logé Vol.Service civique
<b>NET_H_MET_SCIV</b>	Net Hors Métropole Service Civique

## STAGE PROBATOIRE MILITAIRE

### CAS D'USAGE

Agent militaire effectuant un stage probatoire d'une durée de 2 mois. Ce stage n'est pas rémunéré par l'établissement d'accueil. Il est effectué dans le cadre d'une reconversion.

### ASSISTANT

<b>VR_A103</b>	ARRIVEE : Militaire Stage Probatoire
----------------	--------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	<b>0090</b> : MSTP-Militaire Stage Probatoire
<b>Statut conventionnel</b>	<b>10</b> : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	<b>MSTP</b> - Militaire Stage Probatoire
<b>Position Administrative</b>	<b>A00</b> : Activité – Sans Gestion des Absences OU <b>A01</b> : Activité
<b>Grade</b>	<b>MSTP</b> - Militaire Stage Probatoire

## STAGIAIRE BAFA NON REMUNERE / BENEVOLE

### CAS D'USAGE

Recrutement d'un stagiaire qui effectue la partie pratique de la formation du BAFA.  
 A utiliser lorsque le stagiaire est bénévole et donc non rémunéré. La cotisation AT/MP reste due par l'employeur.  
 Attention, si vous rémunérez un stagiaire BAFA, il conviendra d'utiliser : un CEE ou un contrat saisonnier, par exemple.

### ASSISTANTS

<b>VR_A36</b>	ARRIVEE : Stagiaire BAFA - Bénévole
---------------	-------------------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0365 - SBAB - Stagiaire BAFA Bénévole
<b>Statut conventionnel</b>	03 : cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) 04 : autres cadres au sens de la convention collective (ou du statut pour les régimes spéciaux) 05 : profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise, clergé) 06 : employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service 07 : ouvriers qualifiés et non qualifiés y compris ouvriers agricoles

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	SBAB : Stagiaire BAFA (Bénévole)
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	SBAB : Stagiaire BAFA (Bénévole)
<b>Régime de sécurité sociale</b>	89 : Stagiaire BAFA (Bénévole)
<b>Régime de retraite</b>	99 : Pas de régime
<b>Régime de rémunération</b>	98 : Pas de régime (sans PAS)

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2015 : Base forfaitaire AT - BAFA Bénévole</b>	Saisie du nombre d'heures effectuées par le stagiaire. Cette rubrique non éditée, permet de calculer l'assiette forfaitaire à laquelle le taux AT/MP de votre établissement sera appliqué.
---	---

## RETRAITE PROGRESSIVE

### CAS D'USAGE

Fonctionnaire en situation de retraite progressive dans le cadre d'un temps partiel.

### ASSISTANT

**P01**

POSITION - Divers : Début, Renouv ou Fin

### CARRIERE - REGIMES

**Position Administrative (DSN)**

AA5 : Temps partiel autorisation 50%  
 AA6 : Temps partiel autorisation 60%  
 AA7 : Temps partiel autorisation 70%  
 AA8 : Temps partiel autorisation 80%  
 AA9 : Temps partiel autorisation 90%  
 AD5 : Temps partiel droit 50%  
 AD6 : Temps partiel droit 60%  
 AD7 : Temps partiel droit 70%  
 AD8 : Temps partiel droit 80%

**Motif Position (DSN)**

0796 - Tps Part Droit-Retraite Prog  
 0797 - Tps Part Autorisat-Retraite Prog  
 0798 - Fin Tps Partiel-Retraite Prog

## VACATAIRE

### CAS D'USAGE

Vacataire rémunéré à la vacation, n'ayant pas par ailleurs la qualité de fonctionnaire affilié au régime spécial et n'entrant pas dans un des cas suivants :

- collaborateur occasionnel du service public, y compris commissaires enquêteurs,
- jury,
- agent recenseur.

### ASSISTANT

<b>VR_A121</b>	ARRIVEE : Vacataire RG
----------------	------------------------

### CONTRAT

<b>Motif d'arrivée</b>	0360 : Vacataire
<b>Statut conventionnel</b>	10 : Agent de la fonction publique territoriale

### CARRIERE - REGIMES

<b>Statut</b>	VAC : Contractuel vacataire
<b>Position Administrative</b>	A01 : Activité
<b>Grade</b>	VAC : Vacataire
<b>Régime de sécurité sociale</b>	09 : Régime Général avec Ass.chôm. 10 : Régime Général
<b>Régime de retraite</b>	10 : Ircantec
<b>Régime de rémunération</b>	30 : Vacataires

### ELEMENTS DE PAIE

<b>2300 : Vacances</b>	Saisie du nombre et du taux des vacances
------------------------	--

**ADRESSES ET LIENS UTILES**

**BERGER-LEVRAULT**

Siège social :

892 rue Yves Kermen

92100 Boulogne-Billancourt

Centre administratif et opérationnel :

64 rue Jean Rostand

31670 Labège Cedex

